



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.87
5 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 87e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 26 novembre 1986, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. CHOUDHURY	(Bangladesh)
Puis :	M. FERM (Vice-Président)	(Suède)
Puis :	M. MOUSHOUTAS (Vice-Président)	(Chypre)
Puis :	M. DOS SANTOS (Vice-Président)	(Mozambique)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [37]

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/453 et Add.1, A/41/768-S/18427)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de clore la liste des orateurs pour le débat sur ce point de l'ordre du jour cet après-midi à 17 heures. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande aux représentants qui souhaitent participer au débat sur ce point d'ajouter leurs noms à la liste des orateurs le plus rapidement possible.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Une situation de "ni guerre ni paix" domine actuellement le conflit arabo-israélien dans sa forme la plus terrible. Les véritables exigences d'Israël sont en fait très éloignées de la propagande déclenchée par sa machine de propagande, lorsqu'il nous dit vouloir vivre en paix et dans la compréhension. Israël agit à deux niveaux différents, l'un complétant l'autre mais en fin de compte l'un et l'autre perpétuent cet Etat de ni guerre ni paix, ils en sont même la cause.

M. Salah (Jordanie)

D'une part, Israël s'efforce de compromettre les chances de paix sur les plans local, régional et international. D'autre part, il proclame son désir de vivre en paix avec ses voisins. Cette double attitude a pour résultat premier de déformer la vérité, à savoir le caractère prémédité du conflit arabo-israélien, et cela afin que le monde extérieur ignore l'énorme part de responsabilité d'Israël dans l'absence de paix entre lui-même et ses voisins, les Etats arabes.

Cette distorsion de la vérité à propos du conflit arabo-israélien s'est produite dès le début et a englobé les aspects politique, économique, culturel, historique et même géographique. Sur le plan politique, Israël dépeint le peuple palestinien, victime de l'agression, comme l'agresseur et les Etats arabes, qui se tiennent aux côtés du peuple palestinien pour empêcher leur anéantissement, comme des Etats agresseurs. En conséquence, Israël a mené diverses campagnes militaires contre les pays arabes voisins et même plus éloignés, sous prétexte de se protéger. Israël prétend que les Arabes ne reconnaissent pas son existence, alors que c'est lui qui essaie désespérément de nier l'existence même des Palestiniens. Il prétend également que sa sécurité est constamment menacée, alors que c'est lui qui menace la sécurité des Etats arabes. Cette déformation des faits se produit à tous les niveaux et dans tous les domaines. Dans les territoires occupés, de nouvelles colonies de peuplement sont établies sous prétexte d'agrandir les colonies existantes. Les terres arabes sont expropriées sous des prétextes fallacieux tant sur le plan juridique que de la sécurité. Les civils palestiniens sont déportés et harcelés sous couvert de mesures sécuritaires. Qui plus est, Israël essaie de récrire l'histoire à sa façon en déformant les faits, en les tronquant ou en les éludant purement et simplement et en ignorant délibérément la vérité, de façon à intégrer l'histoire de la Palestine à sa propre histoire.

Cela s'applique également à la géographie et à la société. Les peuples arabes, qui ont une entité nationale authentique, une identité culturelle et leur propres frontières régionales non seulement ne sont pas reconnus, mais sont totalement méprisés par Israël. De plus, l'Islam, avec son glorieux passé, sa civilisation humanitaire, ses valeurs universelles, sociales et religieuses qui se caractérisent par l'universalité, la tolérance et l'ouverture se trouve réduit à l'appellation de fondamentalisme, tout comme la lutte du peuple palestinien est qualifiée de terrorisme. Les droits historiques arabes et islamiques en Palestine, particulièrement à Hébron et à Jérusalem, sont considérés tout simplement comme éphémères et accidentels.

M. Salah (Jordanie)

Cette déformation de la réalité du conflit arabo-israélien ne se limite pas, comme je l'ai dit, à la situation dans les territoires occupés mais va au-delà, pour atteindre un niveau régional et international. Sur le plan régional, Israël essaie de créer une situation d'instabilité et de tension, une situation qui lui permettrait d'exploiter ses capacités militaires destructrices, d'ébranler les fondements authentiques et légitimes du système régional arabe existant. La tolérance, l'ouverture et le pluralisme caractérisaient la vie en Palestine et dans la région jusqu'à ce que Israël prenne l'initiative d'encourager et d'entretenir la lutte intestine dans différentes parties du Moyen-Orient, afin de créer une situation de troubles et de chaos dans le but de diviser la région en petits Etats où il représenterait la fraction la plus puissante.

Le problème fondamental d'Israël est qu'il considère les différents éléments du système régional, politique, économique, culturel, socio-économique qui existent depuis toujours comme illégitimes et incompatibles avec son idéologie raciste, expansionniste. Les éléments authentiques doivent donc être dénaturés pour justifier les tentatives faites pour les détruire. C'est en fait ce qu'Israël a entrepris de faire. Il essaie de dénaturer les faits pour mieux détruire l'entité arabe plutôt que de coexister avec elle. Le système régional arabe, contrairement à ce que prétend Israël, pourrait parfaitement coexister avec lui si Israël était modéré et pacifique, et s'il acceptait le principe d'une coexistence pacifique sur la base d'une reconnaissance mutuelle et de sa coexistence avec le peuple arabe de Palestine.

Les Etats arabes ont exprimé cette réalité, individuellement et collectivement, à de nombreuses reprises. Les Palestiniens ont accueilli les premiers immigrants juifs au début du siècle alors que ces immigrants prétendaient être venus chercher la paix, avoir fui les persécutions en Europe, et n'avoir d'autre ambition que de vivre en paix et en sécurité. C'est ce qu'ont voulu les Arabes en 1982 quand, tous ensemble, ils ont exprimé leur désir de vivre en paix lors du Sommet de Fès qui a adopté une initiative de paix globale définissant les bases régionales et internationales d'une coexistence entre Israël et le peuple arabo-palestinien en Palestine.

J'évoque tout cela pour souligner une réalité fondamentale et pour rappeler que le désir de coexistence et la possibilité d'une telle coexistence existe du côté arabe.*

* M. Ferm (Suède), Vice-Président, assume la présidence.

M. Salah (Jordanie)

Cependant, Israël ne veut dépeindre les Arabes que comme des extrémistes qui rejettent toutes les solutions et, excepté pour dire "non", il fait la sourde oreille à tout ce qu'ils disent. En fait, il a créé le mythe de la position négative des Arabes en rejetant lui-même toute solution juste, honorable et équitable et, notamment, en déniaut au peuple arabe de Palestine ses droits légitimes. A la volonté de coexister de la partie arabe s'oppose le refus d'Israël de coexister, en Palestine, avec la partie palestinienne. La façon dont Israël définit ses droits et envisage son rôle régional et international en révèle la cause et la preuve. Israël définit ses droits comme s'appliquant à l'ensemble de la Palestine : en d'autres termes, il revendique le droit de priver le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes dans sa propre terre et s'arroge le rôle de gendarme dans la région. C'est pourquoi il pense que l'issue du conflit arabo-israélien pour la Palestine ne peut être que la victoire totale ou la défaite totale de l'une ou l'autre partie.

Les représentants sont sans aucun doute conscients de l'erreur inhérente à cette approche et des risques qu'elle implique. L'histoire et les faits réels révèlent les risques que recèle une telle approche. L'histoire nous enseigne qu'un peuple ne peut être liquidé; que sa terre ne peut être indéfiniment occupée, si puissant que soit l'agresseur. L'ère du colonialisme est révolue; la composition actuelle de notre organisation en témoigne. Israël seul peut s'épargner le destin des colonialistes en acceptant de coexister en Palestine avec le peuple palestinien, dans la justice, la dignité et l'équité. Quant aux faits réels, je suis sûr qu'ils sont encore plus éloquents qu'ils ne le seraient si j'essayais de les décrire, en dépit des tentatives d'Israël pour les dénaturer.

Il y a environ trois millions de Palestiniens dont deux millions ont un statut de réfugiés qu'ils se transmettent de père en fils; pour les autres, c'est la diaspora dans diverses parties du monde. Il y a donc deux millions de Palestiniens vivant sous la domination d'Israël : ceux qui ne connaissent que la terreur, les troubles et la répression et ceux qui sont des citoyens israéliens de troisième classe. La région alentour d'Israël est dans un état permanent d'instabilité qui a provoqué jusqu'à ce jour cinq conflits arabo-israéliens.

Le fait qu'Israël est convaincu que le conflit arabo-israélien ne peut prendre fin que par la victoire totale ou la défaite totale de l'une ou l'autre des parties comporte les risques inhérents aux implications politiques et morales d'une telle approche. Une telle attitude implique l'intensification de la violence,

M. Salah (Jordanie)

du conflit et des souffrances pour les générations à venir. Elle implique également le gaspillage des énergies et des aptitudes qui auraient pu être mobilisées au profit de la construction et du développement. Sur le plan moral, ces risques sont inhérents à l'invite constante au génocide et à sa perpétration par Israël contre l'autre partie.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit il y a un instant. La nature politique, culturelle et intellectuelle du système arabe régional est telle que le principe de l'anéantissement lui est étranger. L'affirmation d'Israël selon laquelle les Arabes veulent le détruire est donc fausse. Les efforts que fait Israël pour liquider les Palestiniens, les priver de leur rôle politique et leur dénier leurs droits nationaux en Palestine ne sauraient être acceptés quelles que soient les circonstances.

Les Arabes rejettent donc le statu quo créé par Israël que reflètent les efforts qu'il fait pour liquider le peuple palestinien. Les Arabes refusent également le mensonge propagé par Israël selon lequel les Arabes veulent le liquider. C'est en cela que consiste le rejet des Arabes, si les membres de l'Assemblée souhaitent employer ce mot. C'est le rejet du principe de l'annihilation, quelles qu'en soient la source et la victime.

Cependant, Israël essaie de dénaturer ce fait pour réaliser ses desseins destructifs et expansionnistes. On peut comprendre la position des Arabes, légitime, comme on peut le voir, sur le plan de la morale, et acceptable sur le plan politique. Cette position peut sauver non seulement le peuple palestinien mais Israël lui-même des risques que recèle sa politique agressive à l'encontre des Palestiniens.

L'attitude adoptée par les Arabes contribue à réduire la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de faire face directement à l'agresseur, Israël, parce que les Arabes résistent aux desseins et à l'agression d'Israël, au nom des forces libres, éprises de paix du monde entier, où qu'elles soient, même en Israël. Cette position légitime des Arabes dissipe également le complexe de culpabilité que ressentirait la communauté internationale, si le monde devait approuver ces pratiques israéliennes insensées du fait de certaines circonstances, d'intérêts égoïstes ou de son incapacité d'affronter cet Etat extrémiste appuyé de l'extérieur.

M. Salah (Jordanie)

C'est Israël lui-même, et non les Arabes, qui détient la clef de son acceptation par les Arabes, car cette clef, c'est le peuple palestinien. Si Israël reconnaissait ce peuple et ses droits légitimes conformément au droit international et s'il y avait reconnaissance mutuelle de l'existence des deux parties, il pourrait alors demander aux Arabes d'accepter sa propre existence. Mais si Israël décide de négliger cette clef, il perdra à jamais l'occasion de vivre en paix et en sécurité avec les Arabes.

Les tentatives faites pour dénaturer la réalité du conflit arabo-israélien ne se confinent pas aux pratiques israéliennes perpétrées contre le peuple palestinien, mais débordent dans le cadre régional. Comme je l'ai déjà dit, la politique israélienne à l'égard des Etats arabes n'est que l'extension de la politique qu'il pratique à l'égard des Palestiniens. Tout en affirmant que les Etats arabes cherchent sa destruction, il oeuvre avec des forces régionales et internationales au démantèlement du système arabe régional.

M. Salah (Jordanie)

La politique israélienne envers les pays arabes peut être résumée comme étant une tentative de créer et d'approfondir les contradictions et d'encourager les crises pour miner la position des pays arabes et les déstabiliser pour qu'Israël puisse plus facilement exécuter ses plans, son intention de redessiner la carte stratégique de la région. Il a recours à cette fin à des opérations militaires déclarées ou non déclarées ainsi qu'à l'usage exagéré de la force. Israël pense que les Arabes doivent choisir entre le fait accompli ou la force militaire. Israël pense que la seule solution à ses problèmes c'est le recours à la force. Etant donné que ces problèmes découlent de sa propre agression et de ses projets expansionnistes, la force militaire est la méthode la plus facile à utiliser parce qu'elle est, pense-t-il, la moins coûteuse. Nul étonnement donc à ce qu'il accumule toutes sortes d'armes, qu'il s'agisse d'armes classiques ou nucléaires, pour pouvoir les utiliser dans des opérations militaires à grande échelle, occuper des territoires arabes ou lancer des raids de représailles, des guerres éclairs, des guerres préventives, les menaces de guerre et également pour faire du chantage ainsi que d'autres formes d'utilisation de la force militaire dans ses relations avec ses voisins.

Israël se fonde entièrement sur la force, ceci est sa seule option et ce qui est la raison de l'absence de progrès dans un règlement juste, durable et honorable. Israël, quand il demande des négociations directes, ne propose la possibilité pour l'adversaire que de se soumettre à ses exigences et c'est là la raison des troubles et des souffrances qui continuent de caractériser la situation au Moyen-Orient et c'est cela qui a été décrit de façon précise par le Secrétaire général dans son rapport sur cette question. Cependant, s'il y a quelque chose d'utile dans l'emploi de la force par Israël contre les Arabes, c'est la possibilité pour un observateur neutre de découvrir quels sont les desseins d'Israël en analysant sa conduite constante envers les Arabes. La force, comme on le sait bien d'après le lexique des relations internationales, est en politique étrangère un instrument dont l'acquisition et l'usage sont régis par des lois promulguées par des pays civilisés et son rôle est limité à l'autodéfense légitime et à la défense des intérêts vitaux des Etats. Cependant, pour Israël, nous nous apercevons que la politique étrangère est l'instrument de la machine de guerre israélienne. La politique étrangère d'Israël fait partie intégrante de ses

M. Salah (Jordanie)

campagnes militaires, de ses arsenaux et plans expansionnistes. Par conséquent, nous ne pouvons pas trouver dans cette politique d'Israël une réalité autre que celle de la logique de l'annexion, de la destruction, de l'expansion et de la prise de possession d'installations stratégiques et la fomentation de guerres régionales.

Il est tout à fait clair que ce sont là des concepts militaires et non pas de politique étrangère. Même les guerres régionales des autres sont exploitées par Israël pour consacrer son idéologie expansionniste fondée sur la force seule. Par conséquent, nous ne voyons pas de possibilité de paix tant que l'une des parties au conflit n'aura pas de politique étrangère de paix. Telle est la réalité de la pensée israélienne. Ses dirigeants voient toutes les questions d'un point de vue purement militaire et de sécurité, que ce soit la question du retour des Palestiniens dans leur foyer ou même les projets de développement dans les pays arabes. Inutile que je m'étende longuement sur le concept israélien de la sécurité, en particulier sur l'incapacité de faire la distinction entre la paix et la guerre. Même dans la situation de ni paix ni guerre, "il y a une guerre en gestation", comme l'a décrit le général Rabin, l'actuel ministre israélien de la défense, ou alors, "ce sont des opérations militaires en temps de paix", telles qu'elles sont décrites par son prédécesseur, le général Dayan.

Nous voyons donc les raisons pour lesquelles cet Etat de guerre se poursuit au Moyen-Orient car Israël ne sait pas faire la distinction entre la guerre et la paix. C'est là le noeud du conflit arabo-israélien, le refus par Israël de l'existence du peuple arabe palestinien et ses tentatives de le liquider tout en prétendant faire le contraire, l'absence d'une politique et son incapacité de faire la distinction entre la paix et la guerre, l'accumulation d'arsenaux énormes d'armes classiques et nucléaires et la vision du conflit comme étant un conflit dont l'aboutissement ne peut être qu'une perte totale ou une victoire totale pour l'une ou l'autre des parties. Ensuite, la déformation de la réalité en confondant les causes et les effets dans le cadre d'un complot intégré qui voit dans la question palestinienne une question purement démographique, les Arabes comme des terroristes ou des agents de l'intégrisme musulman, et le monde dans son ensemble divisé en simples alliés ou ennemis d'Israël. Pour lui, aucune opinion publique internationale ne compte, aucune voie indépendante de la conscience humaine n'existe qui serait du côté du droit et contre l'agression.

M. Salah (Jordanie)

Toutefois, en Jordanie, dans les circonstances actuelles potentiellement dangereuses et de pessimisme, nous avons essayé dans toute la mesure du possible de voir ce conflit arabo-israélien de façon rationnelle, objective, sur la base de la coexistence, de la modération et de la compréhension. Nous avons toujours essayé d'affirmer qu'il y a une différence entre la guerre et la paix et que les fruits de la paix sont supérieurs à ceux de la guerre, même pour Israël. Pour parvenir à cet objectif, nous avons déployé tous nos efforts et nous plaçons cela au centre de notre politique extérieure. Notre politique se fonde sur une paix juste et honorable, mais non pas sur une paix à n'importe quel prix. Nos institutions, nos infrastructures, ont été établies sur une base pouvant servir les objectifs de la paix, de la modération et de la compréhension. Nous avons proposé des initiatives de paix, nous avons coopéré avec toutes les parties éprises de paix préoccupées par la question pour trouver une formule claire et nette de solution pacifique afin d'établir des mécanismes pratiques pour la mettre en oeuvre. Nous avons proposé un mécanisme régional en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Néanmoins, l'objectif souhaité n'a pas été atteint pour des raisons évidentes. Quand un tel mécanisme a été bloqué, mécanisme par lequel nous cherchions à éliminer les difficultés de représentation de certaines des parties, nous avons par conséquent réaffirmé l'importance d'un mécanisme international représenté par une conférence internationale de paix au Moyen-Orient sur la base des deux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, pour arriver à un règlement juste, complet et durable garantissant la paix et la sécurité pour tous, y compris le peuple arabe de Palestine et Israël, et des autres Etats arabes.

M. Salah (Jordanie)

Si le mécanisme régional s'avère inefficace, nous n'aurions alors qu'un seul recours, à savoir permettre au mécanisme international de jouer son rôle. Je ne puis trouver aucune organisation internationale plus qualifiée que le Conseil de sécurité, y compris ses membres permanents, qui sont chargés de responsabilités particulières pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est ce que nous avons avancé, en coopération avec les Etats épris de paix qui sont en faveur de l'entente, de la stabilité et de la coopération internationale, et ce qui, nous l'espérons, suscitera la réaction souhaitée de tous.

M. AL-SHANFARI (Oman) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale a terminé ce matin le débat général sur la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient. La Commission politique spéciale a adopté, la semaine dernière, sept résolutions importantes condamnant les pratiques israéliennes inhumaines à l'encontre de la population arabe, détentrice légitime de la terre, en Palestine et en d'autres territoires arabes occupés. A cette même commission, 11 résolutions ont été adoptées sur les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

L'Assemblée générale est maintenant saisie de quatre projets de résolution sur la question de Palestine et de trois projets de résolution sur la situation au Moyen-Orient, dans la ville sainte de Jérusalem, sur les hauteurs du Golan, la Rive occidentale et la bande de Gaza, ainsi que sur l'importance de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et de la création d'un comité préparatoire à cette conférence.

Cette situation s'est reproduite à de nombreuses reprises depuis la création des Nations Unies, depuis que l'entité étrangère d'Israël a été créée sur le territoire palestinien et que cette épidémie destructrice, après la défaite du 5 juin 1967, s'est étendue à de plus en plus de pays arabes occupés sur la Rive occidentale, la bande de Gaza et les hauteurs syriennes du Golan, entraînant également une guerre civile regrettable et l'invasion militaire israélienne qui a mené à l'occupation de nouveaux territoires au Sud-Liban.

Cela signifie que, à d'autres sessions ordinaires de l'Assemblée générale, nous avons adopté plus de 25 résolutions, qui s'ajoutent à d'autres résolutions importantes adoptées par le Conseil de sécurité, qui, toutes, condamnent les pratiques israéliennes et le caractère illégitime de l'occupation, demandant que leurs droits soient rendus à leurs détenteurs légitimes et que la communauté

M. Al-Shanfari (Oman)

internationale, par le biais des Nations Unies, assume son rôle de manière humanitaire et conformément aux dispositions de la Charte, afin d'apporter une paix juste, permanente et honorable au Moyen-Orient et de protéger la paix et la sécurité internationales.

Malgré tout cela, Israël continue de refuser avec arrogance de respecter la volonté internationale. Il essaie de faire accepter ses positions négatives par certaines superpuissances qui assument des responsabilités particulières en raison de leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, donc tenus de respecter les résolutions de ce conseil, ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, d'autant plus qu'elles ont elles-mêmes participé à l'unanimité à l'adoption de ces résolutions, à commencer par la résolution 181 (II) de 1947 relative au plan de partage ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et toutes les autres résolutions pertinentes adoptées par ce même organe.

Les rapports du Secrétaire général en date du 14 mars 1986 et du 29 octobre 1986 indiquent, entre autres, que :

"Les difficultés auxquelles se heurtait la convocation de la conférence proposée [qui a été demandée par l'Assemblée générale] ... demeuraient essentiellement les mêmes." (A/41/768, p. 10, par. 31)

Pourquoi ces difficultés existent-elles encore? Qui a opposé ces obstacles aux efforts de paix? La réponse à cette question est que tous les Arabes demandent la paix et qu'Israël est le premier à la rejeter. Existe-t-il un moyen de dissuasion que nous puissions exercer sur ce pays? Franchement, nous sommes d'accord avec ce que M. Tarik Alsaïd, l'ancien premier ministre du Sultanat d'Oman, a déclaré du haut de cette tribune, le 7 octobre 1971, au cours de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, lorsqu'il a dit ce qui suit :

"Nous avons toujours suivi de très près les questions qui ont été soumises à cette assemblée aux fins d'examen et de décision. Souvent l'efficacité de l'ONU est amoindrie, ses objectifs sont déjoués par suite du rejet par certains Etats Membres de ses décisions, par leur refus de les respecter. C'est là que réside le plus grand danger pour cette organisation et pour son utilité même. Nous croyons fermement qu'aucune nation ne devrait être autorisée à jeter un défi à la volonté des Nations Unies, et qu'aucune nation ne devrait avoir le droit d'imposer un veto à leurs résolutions.

M. Al-Shanfari (Oman)

Nous sommes une nation arabe, et nous nous dressons fermement aux côtés de nos frères pour rechercher la justice à l'égard des causes arabes, notamment à l'égard de la question de Palestine. Nous espérons sincèrement que l'injustice honteuse qui a été infligée au peuple arabe de Palestine ne restera pas comme une tache dans les annales des Nations Unies."

(Vingt-sixième session, comptes rendus officiels, 1057e séance plénière, p. 24, par. 267-268).

Telle a été et continue d'être la position de l'Oman depuis le 23 juillet 1970, conformément aux idéaux élevés de S. M. le Sultan Qabús ibn Sa'id.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Aucun débat sérieux sur la situation au Moyen-Orient n'est possible s'il n'englobe pas la question de la Palestine, qui est au coeur même du conflit au Moyen-Orient. Si cette question est réglée, bien des problèmes qui affectent aujourd'hui la région trouveront une solution adéquate. Il n'est par conséquent pas étonnant que l'Assemblée générale ait décidé, lorsqu'elle a discuté de la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, d'examiner cette question au titre du point intitulé "Question de la Palestine", dont nous venons de terminer le débat ce matin.

Nous sommes convaincus que la paix et la sécurité internationales sont un tout tributaire de ses composantes; cela explique, du point de vue de l'Egypte, le couplage entre la sécurité de l'Europe et la situation en Méditerranée et au Moyen-Orient. Mon pays croit également que les efforts faits pour réaliser la paix en Europe ne doivent pas s'arrêter ou se limiter à la rive nord de la Méditerranée, mais qu'ils doivent au contraire porter sur l'ensemble du bassin méditerranéen, notamment le Moyen-Orient, région qui domine directement cette voie maritime vitale.

Les espoirs et les efforts de l'Egypte tendent vers la promotion de la paix et de la sécurité en Europe, qui s'accompagne de progrès vers la paix au Moyen-Orient. Malheureusement, tel n'a pas été le cas jusqu'à maintenant, en dépit de tous nos efforts. Un examen attentif des conditions qui règnent dans cette région historique et cruciale non seulement montre l'impasse dans laquelle se trouvent les tentatives faites pour résoudre la question de la Palestine, mais fait ressortir la détérioration continuelle de cette situation et ses conséquences négatives sur la paix et la sécurité internationales.

Dans son dernier rapport sur le Moyen-Orient, le Secrétaire général fait observer à juste titre les dangers très réels qui menacent la communauté internationale :

"Si l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix persiste, on risque fort de voir des hostilités graves éclater dans le secteur, comme cela s'est produit plusieurs fois par le passé. Il convient de rappeler dans ce contexte que la guerre égypto-israélienne d'octobre 1973 a presque conduit à un affrontement direct entre les deux principales puissances nucléaires." (A/111/768, p. 10)

M. Badawi (Egypte)

La détérioration que nous avons mentionnée, dont les causes sont bien connues, ne touche pas uniquement les peuples de la Méditerranée orientale, mais menace la stabilité générale tout autour de la Méditerranée. Nous avons récemment assisté à une spirale de la violence et des menaces de recours à la force, et on peut également prévoir une tendance - hélas! trop naturelle en de telles circonstances - à un accroissement de la puissance militaire pour obtenir l'égalité et dissuader l'adversaire de recourir à des actes d'agression. Les grandes puissances s'opposent aux puissances régionales, et la région est l'objet de menaces et de contre-menaces.

Enfin, nous sommes confrontés à un phénomène dangereux qui affecte tout le monde : la confusion qu'engendrent la lutte légitime des peuples pour réaliser leurs aspirations et les actes de violence aveugle commis par certains. Tout cela, pour reprendre les mots du Président de l'Égypte, menace toutes les réalisations de la communauté internationale et de la civilisation humaine au cours des âges et est contraire à tous les préceptes et à toutes les doctrines des révélations divines et de la loi de Dieu.

Tout le monde veut la paix. Tout le monde souligne l'importance d'un règlement global, juste et durable, en tant que clef non seulement de la stabilité au Moyen-Orient mais du progrès et du développement des peuples dans le monde entier. L'Égypte a longuement lutté pour atteindre cet objectif, mais elle sait bien qu'une telle paix globale n'est possible que si deux conditions indispensables et inévitables sont réunies : premièrement, l'arrêt de la politique d'agrandissement, de l'établissement de colonies de peuplement et de l'occupation du territoire des voisins arabes d'Israël, et, deuxièmement, le respect du droit de tous les peuples et de tous les États à vivre dans la sécurité, la paix et des relations de bon voisinage fondées sur des rapports normaux.

Ces deux éléments sont, pour l'Égypte, les prémisses de la solution du problème et les principes directeurs dans ses négociations avec la partie israélienne. Dans ce domaine, l'Égypte a remporté certains succès et acquis une expérience qui ont permis de parvenir à un accord de paix qui, nous l'espérons, servira de modèle pour des accords futurs entre les autres parties au conflit, dans le cadre d'un règlement général qui permettra le respect du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

M. Badawi (Egypte)

L'Egypte espère que toutes les parties au conflit et toutes les puissances concernées établiront les fondations solides d'un règlement du conflit dans le cadre d'initiatives de paix. A cet égard, les points suivants sont d'une importance fondamentale. Premièrement, la société israélienne devra faire un choix décisif et définitif en faveur d'une paix qui ne se fonde pas sur des prétentions expansionnistes, religieuses ou historiques. Un tel choix décisif mettrait effectivement fin à toutes les controverses soulevées par les problèmes connexes avancés par la partie israélienne et qui compliquent les efforts de paix. Dans leur perception de l'évolution future, les dirigeants israéliens doivent être guidés par l'idée que la paix et le bon voisinage exigent un équilibre entre le devoir et les droits. Deuxièmement, la Jordanie et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) devront prendre une décision définitive concernant leurs attitudes respectives face à l'Accord jordano-palestinien et devront prendre de nouveau l'engagement d'en respecter toutes les dispositions. Cela exigera des Arabes qu'ils adoptent une attitude ferme et décisive et qu'ils appuient avec fermeté et courage tout accord conclu entre les deux parties arabes les plus directement concernées par le règlement palestinien. Troisièmement, les deux grandes puissances devront prendre une position décisive s'agissant de leur coopération en vue de régler la question palestinienne et le conflit au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que, sans une telle coopération, fort peu de progrès pourront être réalisés sur la voie d'un tel règlement.

Cela explique pourquoi l'Egypte appuie tous les efforts visant à aboutir à un accord quel qu'il soit, susceptible d'améliorer les relations bilatérales des superpuissances. De telles améliorations auraient des incidences favorables sur la situation internationale en général et réduiraient les foyers de tension qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Une fois de plus, je le répète, tout le monde demande la paix. Certains croient qu'elle peut être réalisée par une conférence à laquelle participeraient toutes les parties concernées. D'autres, dont les Israéliens, insistent sur des négociations directes.

M. Badawi (Egypte)

Pour nous, il n'y a pas nécessairement contradiction entre ces deux optiques, mais nous regrettons l'absence d'une volonté sincère d'avancer vers un règlement définitif qui tienne compte des droits de chacun. Nous déplorons également les tentatives que font certains pour exploiter des questions de procédure ou de pur formel afin d'atteindre des objectifs qui n'ont rien à voir avec la paix que nous souhaitons tous.

La conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient que nous essayons de convoquer et que la communauté internationale considère comme le meilleur moyen de parvenir à un règlement et les négociations directes ne sont, en dernière analyse, que l'avant et le revers d'une même médaille. Nous ne saurions imaginer ou espérer que les participants à la conférence se réunissent dans des pièces séparées, autour de tables séparées, pour discuter des questions qui les divisent. Nous n'avons pas entendu une seule déclaration qui puisse nous faire croire que c'est ce qui arriverait. D'autre part, nous ne voyons pas quel obstacle ou quelle difficulté pourrait empêcher deux ou plusieurs parties de tenir une réunion ou une série de réunions dans le cadre de la conférence pour résoudre des questions les concernant en vue de parvenir à un accord pour contribuer au succès de la conférence.

Dans ses efforts pour assurer la convocation de cette conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, l'Egypte a pu surmonter plusieurs obstacles. Le Premier Ministre israélien précédent avait accepté l'idée d'une conférence qui se réunirait le 12 septembre 1986 et fait preuve d'une certaine souplesse à l'égard de la tenue et des préparatifs de cette conférence. L'Egypte demande que le dialogue reprenne là où il a été interrompu afin que des progrès puissent venir s'ajouter à ce qui a déjà été acquis. Mon pays veut encourager toute mesure susceptible de contribuer à un premier pas vers la préparation et la convocation de cette conférence internationale. C'est pourquoi nous approuvons l'idée de créer un comité préparatoire auquel participeraient tous les membres permanents du Conseil de sécurité et dont le mandat porterait également sur l'examen des questions relatives aux parties participant à la Conférence, la forme de représentation, le cadre juridique etc. La conférence internationale de la paix, en essayant de trouver une solution juste et durable à la question de Palestine sous tous ses aspects et d'instaurer une paix globale entre les pays du

M. Badawi (Egypte)

Moyen-Orient, devra inévitablement mettre fin à la tragédie du Liban, pays arabe frère, dont l'intégrité territoriale et la souveraineté doivent être totalement préservées et du territoire duquel toutes les forces étrangères doivent se retirer.

La conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient aura également à réaffirmer la déclaration faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, afin que tous les autres Etats, aussi bien que les parties à l'accord, s'engagent à empêcher la présence d'armes nucléaires dans la région et pour qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. D'autres accords définissant les niveaux des armements classiques auxquels on arriverait au cours d'autres phases de la conférence internationale ne doivent pas être limités aux Etats actuellement mêlés au conflit arabo-israélien; d'une manière ou d'une autre, ils doivent s'étendre également à d'autres pays voisins et des environs.

L'Egypte sait bien que la plupart des forces de l'extrémisme ne souhaitent pas voir le Moyen-Orient retrouver la tranquillité et l'harmonie. Par conséquent, aux premiers signes d'évolution réelle, elles se dépêchent de frapper un coup pour faire avorter tout effort de paix ou détourner l'attention de la question essentielle en l'attirant sur d'autres conflits régionaux. Mon pays souligne l'importance, pour la communauté internationale et pour toutes les forces éprises de paix, de déjouer ces tentatives et ces manoeuvres d'obstruction. L'Egypte continuera de dialoguer avec persévérance avec toutes les parties concernées dans l'espoir de parvenir enfin aux objectifs auxquels tous les peuples du Moyen-Orient aspirent : la justice, le progrès et le développement.

M. ABULHASSAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : La question du Moyen-Orient dont nous discutons aujourd'hui est l'un des problèmes les plus importants qui préoccupent tous ceux qui se soucient de la paix et de la sécurité internationales, des droits sacrés des peuples et de l'avenir de l'humanité. A travers les âges, le Moyen-Orient a toujours été un centre de civilisation et un point de focalisation stratégique pour un grand nombre de mouvements qui ont influé sur le monde. Les pays de la région ont dû se débarrasser de différentes formes de colonialisme mais les colonialistes ont mis toute leur énergie pour implanter une nouvelle base de colonialisme au coeur du Moyen-Orient, sur le territoire de la Palestine arabe.

Les forces qui ont implanté cette base l'ont fait en foulant aux pieds les règles de l'histoire, les droits des peuples, les valeurs et les principes

M. Abulhassan (Koweït)

internationaux. En imposant Israël, elles ont introduit une entité étrangère et déstabilisatrice dans une région dont l'harmonie et l'intégration organiques remontaient à la nuit des temps.

Depuis que cette entité artificielle a été implantée dans notre région, avec son idéologie raciste et expansionniste, elle n'a cessé d'attaquer les peuples arabes. Elle a usurpé les territoires, foulé aux pieds les droits des Palestiniens et adopté des politiques expansionnistes. Elle a toujours été une source permanente de tensions et d'insécurité au plan international, et c'est la cause directe des pertes et des souffrances qu'ont subies les peuples de la région.

Non content de lancer des agressions et d'adopter une politique expansionniste à l'encontre des pays arabes voisins, de continuer d'occuper la Rive occidentale, la ville sainte de Jérusalem et la bande de Gaza, d'annexer illégalement les hauteurs arabes syriennes du Golan, d'essayer d'effacer l'identité de la population arabe de cette région, d'envahir le Liban en 1982, d'occuper jusqu'à ce jour une partie du Sud-Liban, Israël a mis le comble à ses méfaits en lançant des agressions contre d'autres pays arabes comme l'Iraq et la Tunisie, montrant ainsi que le régime israélien est prêt à fouler aux pieds toutes les règles du droit international et les principes mêmes sur lesquels a été fondée notre organisation.

La politique de violence et d'aventurisme d'Israël n'a jamais tenu compte des frontières géographiques ni des réalités historiques. Toutes les actions d'Israël procèdent d'une stratégie d'aventurisme et de terrorisme, bases de la politique sioniste, qui tend à en finir avec la résistance arabe et palestinienne sous toutes ses formes et à étendre la domination d'Israël à toute la région.

M. Abulhassan (Koweït)

Notre organisation internationale qui a été créée conformément à de nobles principes, et qui a reconnu que la libération et l'exercice des droits à l'autodétermination des peuples opprimés et colonisés, sont un objectif essentiel, ne doit pas rester à l'écart et simplement condamner les violations continues par Israël et les mesures que continuent à prendre les Israéliens pour modifier les caractéristiques physiques et démographiques des territoires arabes occupés. C'est là une violation grave et flagrante des conventions de Genève et des centaines de résolutions internationales qui ont été adoptées ainsi que des normes et des lois internationales.

Le Koweït estime que toute assistance fournie par un membre de cette organisation internationale à une entité expansionniste agressive et raciste telle qu'Israël, revient en fait à approuver l'occupation et à aider à opprimer ces peuples vulnérables. Cette attitude est contraire aux principes les plus fondamentaux auxquels chaque pays adhère lorsqu'il s'associe à l'Organisation internationale et reconnaît que la Charte régit la conduite internationale.

Tout en condamnant les politiques agressives et expansionnistes d'Israël, le Koweït exprime son soutien total et assure une aide matérielle au peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) le seul représentant légitime du peuple palestinien dans sa juste lutte jusqu'à ce qu'il réalise ses droits nationaux. Le Koweït, tout en rendant hommage au rôle héroïque de la résistance nationale libanaise qui s'oppose à l'occupation israélienne du Sud-Liban, continue d'appuyer cette résistance pour maintenir l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban. Le Koweït rend hommage à la lutte héroïque et courageuse contre les forces de l'invasion sioniste. Le Koweït rejette les arguments futiles avancés par Israël selon lesquels cette résistance est en fait une opération terroriste. C'est une résistance légitime qui est conforme à toutes les règles internationales et qui est approuvée par les peuples qui ont réalisé leur indépendance et leur liberté grâce à une telle résistance.

La marche internationale de la paix est liée dans une grande mesure à la marche d'une juste paix au Moyen-Orient. Cette juste paix ne sera possible que si les forces d'occupation israéliennes se retirent totalement de tous les territoires arabes occupés, pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux à l'autodétermination et établir son propre Etat dans sa patrie.

M. Abulhassan (Koweït)

Les pays arabes ont choisi l'option de la paix. Ils croient à cette option, et ils l'ont prouvé en adoptant la proposition du Sommet de Fès en septembre 1983, qui a été confirmée par la Conférence au sommet arabe qui s'est tenue à Casablanca au mois d'août 1985. Le Koweït demande et continue de demander aux Nations Unies de préparer une conférence internationale. Le Koweït demande maintenant et avec insistance la création d'un comité préparatoire pour convoquer cette conférence avec la participation de tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité. La création d'un tel mécanisme favorisera la tenue de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

Nous ne comprenons pas les prétextes avancés par certaines grandes puissances qui ne sont pas favorables à la convocation de cette conférence, une conférence qui a été demandée par la majorité écrasante des Etats comme étant le cadre le plus approprié pour aborder cette question dans le cadre de la légitimité internationale et avec la participation complète de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien. C'est pourquoi le Koweït lance un appel à ces puissances pour leur demander de renoncer à leur projet qui revient à appuyer l'entité d'agression et à s'associer à la famille internationale et d'appuyer ce cadre légitime qui permettrait de résoudre la question du Moyen-Orient.

Le rejet par Israël de toute tentative de paix dévoile sans équivoque son identité agressive expansionniste. Par conséquent, la communauté internationale, notamment ces pays qui ont une influence sur Israël et qui ont des intérêts stratégiques avec Israël devraient renoncer à ce concept d'agression et emprunter la voie de la paix et de la prospérité, de la stabilité et de la sécurité pour cette région importante du monde.

M. TURKMEN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Lorsque l'Assemblée générale a examiné l'année dernière la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient - ces questions jumelles qui se complètent l'une l'autre à l'ordre du jour de l'Assemblée - il y avait une atmosphère d'expectative. Un effort sérieux et encourageant était alors en cours en vue de créer parmi les parties intéressées une compréhension politique leur permettant de se diriger vers des négociations dans le cadre d'une procédure et d'un contexte généralement acceptables.

En nous penchant sur le passé, il est difficile de dire aujourd'hui que cet effort a reçu l'appui qu'il méritait. Et pourtant, les occasions qui semblaient exister alors de faire un premier pas sur la voie d'une paix globale au

M. Turkmen (Turquie)

Moyen-Orient n'ont apparemment pas diminué. Nous estimons que cette évolution n'était pas à l'avantage de l'une ou l'autre des parties directement intéressées au conflit israélo-arabe ou au bénéfice de la région. Des efforts ont été déployés plus récemment pour réactiver le processus de paix mais n'ont pas encore engendré l'élan voulu et une atmosphère léthargique s'est installée.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la Turquie accorde un intérêt spécial et direct à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Notre proximité géographique et nos liens historiques avec le Moyen-Orient ainsi que les relations amicales que nous entretenons avec les peuples et les pays de la région créent un lien direct entre nos intérêts et ceux de la région.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de reléguer le problème du Moyen-Orient à une place secondaire parmi les questions internationales à résoudre. Une telle approche serait totalement erronée, et par suite, tant la région que le monde seraient contraints de payer un lourd tribut en termes de misère humaine, d'affrontements politiques et militaires et d'instabilité continue.

La question de Palestine et le conflit israélo-arabe qui caractérisent la situation au Moyen-Orient ont toujours constitué pour nous une source de préoccupation. Depuis quatre décennies, nous estimons que ces questions sont liées à une injustice fondamentale et que la poursuite de cette injustice est la raison essentielle pour laquelle cette région a été incapable de jouir d'une paix réelle pendant 40 ans.

M. Turkmen (Turquie)

Dans ce dialogue verbal qui entoure le problème, il est juste de rappeler que la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 reconnaissait le droit du peuple palestinien à son propre Etat. Nous pensons qu'il ne sert à rien de nier cette évidence. Tout au contraire le fait de n'avoir pas pu ou pas voulu examiner au fond la cause première du problème du Moyen-Orient a fragilisé la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale est consciente des graves conséquences que peut avoir ce problème. C'est pourquoi il nous faut disposer d'un mécanisme de négociation qui permette d'examiner tous les éléments pouvant déboucher sur un règlement global. La difficulté présente est due précisément à l'absence de tout mécanisme diplomatique qui permettrait aux parties de traiter la question de façon rationnelle en vue d'arriver à un règlement global. Différents facteurs sont en jeu qui ont empêché et continuent d'empêcher de faire avancer le processus diplomatique au Moyen-Orient. Au nombre de ces facteurs figurent, de toute évidence, non seulement les profondes divisions entre les camps opposés mais également entre les défenseurs de la même cause. Nous pensons qu'il s'agit là d'un aspect important de la question du Moyen-Orient qui continuera d'entraver les efforts constructifs tant qu'une plus grande cohésion ne se fera pas fait jour.

Il faut sortir de l'impasse actuelle et donner une nouvelle impulsion au processus de négociation avec la participation de tous les intéressés. C'est la seule façon de parvenir à un règlement complet du différend arabo-israélien. Nous continuons de croire fermement qu'un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient dépend de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et du retrait d'Israël des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem. Le droit à l'existence de tous les Etats de la région, et par conséquent d'Israël, doit être assuré. Tous les éléments imbriqués de ce problème complexe doivent être abordés et réglés de façon à respecter les droits et intérêts légitimes de toutes les parties concernées.

Il ne faut pas oublier qu'aussi nombreux puissent être les plans élaborés pour le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, aucun d'eux ne saurait être mis en oeuvre sans des négociations entre les parties, sous les auspices appropriés. A cet égard, l'idée d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient a été considérée par l'Assemblée générale comme moyen de négociation approprié pour

M. Turkmen (Turquie)

arriver à une solution juste, durable et globale du conflit arabo-israélien, y compris la question de Palestine. Il va sans dire qu'une telle façon d'aborder la question ne peut exclure aucune des parties au conflit. Au contraire, elle doit permettre de protéger le droit de toutes les parties à contribuer au règlement sur une base d'égalité.

La complexité du problème implique qu'une solution lui soit apportée grâce à une action collective qui prenne en compte les droits et intérêts légitimes de toutes les parties. En raison des dangers que présente la situation il importe que nous nous efforcions de lever les obstacles qui empêchent d'entamer des négociations sur le fond.

Par ailleurs, la situation au Liban continue de peser douloureusement sur la scène du Moyen-Orient. Les actes de violence commis là-bas font chaque jour davantage de victimes appartenant aux différentes tendances politiques et religieuses. Il est clair que l'instabilité persistante au Liban n'a pas une cause unique mais est due à de multiples facteurs. Nous espérons que les Libanais parviendront à s'engager sur la voie de la réconciliation nationale dans leur intérêt commun et coopéreront de façon efficace au rétablissement de l'harmonie et de la paix dans leur pays.

De même, la situation complexe du Liban du Sud n'a pas encore été réglée et le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies (FINUL) le long de la frontière internationale n'a pas encore été possible du fait qu'Israël persiste à vouloir maintenir une zone de sécurité dans ce pays. Dans son rapport sur la FINUL, le Secrétaire général a attiré l'attention sur les dangers que pose la présence militaire israélienne persistante au Liban. Ces dangers ne doivent pas être sous-estimés et Israël doit quitter le Liban. La sécurité des deux pays doit être garantie le long de la frontière internationale.

Outre le conflit arabo-israélien, y compris la question centrale de Palestine, une autre grave source de tension existe au Moyen-Orient. Depuis six ans, deux nations islamiques, l'Iran et l'Iraq, sont enlisées dans un dramatique conflit armé qui a connu cette année une nouvelle escalade. Nous avons observé une stricte neutralité depuis le début de cette guerre éprouvante entre nos deux voisins et amis tout en restant prêts à leur fournir une aide maximum pour trouver une solution pacifique. Certes la guerre fait rage au-delà de nos frontières, mais nous espérons que dans un avenir aussi proche que possible se lèvera le jour qui verra ce conflit se terminer.

M. Turkmen (Turquie)

Nous sommes particulièrement inquiets de constater qu'il est fait de plus en plus recours à la violence. Cette tendance ne saurait servir aucun intérêt. Quelle que soit l'issue du conflit, les peuples iranien et iraquien continueront de vivre en voisins. Si la stabilité de la région n'est pas rétablie et maintenue, cela pourra avoir de graves conséquences pour ces deux nations. Ce conflit ne peut et ne doit pas dégénérer. Nous continuons de penser que les deux parties feront en sorte d'éviter que leur conflit n'atteigne un point tel que leur pays et leur région se trouveraient dans une situation échappant à tout contrôle.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes à nouveau réunis pour examiner le problème du Moyen-Orient. Nous sommes à nouveau réunis pour réaffirmer notre position et exiger que l'on adopte une attitude ferme en ce qui concerne l'application des règles internationales à l'encontre des hors-la-loi, des usurpateurs et des professionnels de l'agression contre les Etats et les peuples.

Certains pourront se demander s'il est utile d'ouvrir un nouveau débat sur le même sujet. A ceux-là nous répondrons : trouvez une solution au problème du Moyen-Orient et ce problème ne reviendra plus en discussion, même si vous le voulez. Ne pas rechercher une solution revient à jeter de l'huile sur le feu car la prolongation de ce conflit menace la sécurité dans la région et dans le monde. Cela n'empêche pas les Nations Unies d'avoir chaque année, chaque mois, chaque jour à assumer leurs responsabilités. Nous savons tous que l'Organisation internationale a une responsabilité toute particulière s'agissant de la tournure prise par les événements jusqu'à ce jour.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le problème du Moyen-Orient a des caractéristiques nettement définies et se compose d'éléments distincts. L'agresseur dans cette région est bien connu de tous et a avoué. Les agresseurs, leurs partisans et leurs défenseurs n'ont plus honte désormais de dévoiler leur rôle et leurs secrets. Le lieu du crime est très en relief sur la carte du monde. C'est le Moyen-Orient, terre des Arabes et des musulmans. Les ramifications du crime sont évidentes à tous ceux qui ont des yeux pour voir. C'est le sionisme et l'entité sioniste, Israël, qui occupe la Palestine arabe et s'étend pour occuper les terres d'autres Etats et peuples arabes. C'est un crime aux dimensions et caractéristiques accusées qui empiète sans cesse sur les terres pour s'étendre de la Palestine aux Etats voisins. Et c'est un Membre des Nations Unies qui commet l'agression et poursuit la conquête. Il ne ressent ni honte ni peur, car l'autorité de la justice ne lui pas été imposée. Le lieu approprié pour chercher une solution juste et pacifique est ici. C'est cette enceinte, cette tribune. Quant à la conquête, le despotisme, la mise à sac du pays et l'oppression dont fait l'objet sa population, ce sont là des actes que l'histoire a déjà connus. La durée des cas précédents est la plus brève dans les annales de l'histoire, si armés que soient les agresseurs. Les armes n'ont pu dans le passé, et ne le pourront dans l'avenir, vaincre celui qui croit en ses droits et y adhère. Israël le comprendra-t-il jamais? Ses partisans le comprendront-ils? Le sionisme comprendra-t-il qu'il n'y a pas place au Moyen-Orient pour une puissance oppressive et despotique, dont les fondements reposent sur la menace qu'il fait peser sur les autres pays et peuples? Tout indique indubitablement que les autorités sionistes sont incapables de vivre dans la paix et de la comprendre dans le contexte d'une sécurité acceptable et stable.

Il est déplorable que les Nations Unies, représentées par ses Etats Membres, aient permis qu'un problème aux éléments définis et distincts et dont les réalités s'expriment d'elles-mêmes chaque jour reste non réglé, tout simplement parce que quelques Etats influents de la communauté internationale n'adoptent pas l'attitude ferme qu'exige la Charte envers laquelle ils se sont engagés. Pourquoi ne pouvons-nous percevoir les responsabilités que nous avons contractées en vertu de la Charte. Pourquoi ne demandons-nous pas son application lorsque la question ne nous concerne pas directement? Et pourquoi avoir une Charte, si nous ne pensons pas qu'elle s'applique à toutes les situations présentant les mêmes

M. Shihabi (Arabie saoudite)

caractéristiques? Ils commettent même l'agression au nom de la Charte et en dépit de la Charte. Si la Charte est notre phare, alors à quoi sert-elle lorsqu'il s'agit du problème du Moyen-Orient?

Les Etats arabes ont proposé, conformément à la position qu'ils ont adoptée collectivement en 1982, un plan pour le Moyen-Orient, le Plan de Fès, destiné à sauver la vie de Musulmans, de Chrétiens et de Juifs. Ils l'ont proposé conscients des sacrifices qu'il entraînait. Ils l'ont proposé en espérant que les autorités sionistes se rendraient compte qu'il ne leur était plus possible de demander davantage, peu importe le temps. Le temps, comme le sionisme le sait et comme devraient le savoir ses partisans, joue contre le rêve d'Israël et les espoirs du sionisme, parce que la nation arabe n'est pas morte et que le peuple arabe n'est pas une espèce disparue. La population de la Palestine a passé de 1,2 million d'habitants en 1946 à quelque 5 millions aujourd'hui, selon des évaluations officieuses; plus de la moitié de ceux-ci vivent dans leurs propres maisons en terre de Palestine et y restent. Les peuples arabes et musulmans qui l'entourent, et dont la Palestine n'est qu'une petite partie, auront en fin de compte le dernier mot si le sionisme ne saisit pas l'occasion qui se présente aujourd'hui de créer les conditions propres à restaurer la sécurité dans la région, afin de sauver des vies et d'épargner à la région le conflit qu'Israël lui impose et dont il ne sera pas le vainqueur final. Il n'est point de doute qu'Israël ne veut rien entendre à tous ces faits et refuse d'en tenir compte.

En dépit de toutes les résolutions précédentes, les autorités sionistes en Israël n'ont même pas manifesté le moindre désir de mettre fin à leurs actes criminels ou le regret des actes qu'ils ont commis contre la Palestine, la Jordanie, la Syrie, le Liban, l'Iraq et la Tunisie et contre les Arabes et les Musulmans dans leur ensemble. Elles n'ont manifesté aucun regret; en fait, elles ne cessent de déclarer leur intention de poursuivre la voie de la trahison et de menacer d'attaque et d'agression les pays proches et éloignés.

Le rapport du Secrétaire général concernant la situation au Moyen-Orient reflète l'indulgence du monde pour le fardeau imposé par les crimes sionistes israéliens contre les peuples et pays de la région. Il indique également que les forces internationales de maintien de la paix, dont le coût incombe aux Nations Unies, pour protéger Israël, se heurtent au rejet et au refus de coopération de la part d'Israël, qui compromet même la sécurité de leurs membres.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le problème du Moyen-Orient est en fait une série de crimes perpétrés par Israël contre toute la région, voire contre les Nations Unies elles-mêmes et tous les droits, valeurs, devoirs et engagements qu'elles incarnent. N'y a-t-il aucun moyen d'empêcher cette oppression inhumaine? N'y a-t-il pas de comptes à rendre ou de châtement pour ce crime international? Permet-on à Israël ce qu'on interdit aux autres dans le monde entier? Le monde a-t-il perdu sa capacité à préserver les valeurs face aux conspirations sionistes contre les individus, les groupes et même contre les Etats? Est-il permis de laisser les gangs terroristes faire régner la terreur au Moyen-Orient contre les pays et Etats de la région? Peut-il commettre tous les crimes possibles et venir ensuite s'asseoir parmi vous, parmi les juges? Est-ce là un signe de bonne santé pour la communauté internationale? Ou n'est-ce pas la preuve de la prépondérance de l'oppression politique, dans laquelle on utilise tous les moyens possibles pour terroriser les individus, les groupes et les Etats? Demandons au Comité international de la Croix-Rouge ce qui se passe dans la prison d'Al-Khiyam au Sud-Liban, pour laquelle Israël a recruté un groupe de mercenaires qu'il appelle l'"armée du Sud-Liban". Que se passe-t-il dans cette prison où des milliers de jeunes libanais et palestiniens sont soumis à la torture? Le Comité international de la Croix-Rouge ne le sait pas, parce que les autorités israéliennes ne veulent pas exposer le traitement auquel sont soumis ces prisonniers.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

C'est à vous de résoudre ce problème. Et c'est également notre responsabilité. Les Etats et les peuples du Moyen-Orient finiront inévitablement par faire valoir leurs droits et quel que soit le temps qu'il faudra pour cela leurs droits légitimes seront rendus à leurs détenteurs. Mais cela ne dégage pas les Nations Unies de leur responsabilité de protéger la région des tragédies de l'oppression israélienne continue dont Israël souffrira indiscutablement plus que les autres. Si ce n'est la terreur, si ce n'est le crime, qu'est-ce alors? C'est la nature même du sionisme; il ne récoltera que la moisson de ses crimes.

Les desseins de l'ennemi sioniste à l'égard des pays du Moyen-Orient compromettent la paix régionale et internationale. C'est une chose que nous savons tous. Il semble qu'Israël voit dans cette méthode une voie menant vers la paix, la paix telle qu'il la souhaite et la stabilité telle qu'il la désire. De quelle paix et de quelle sécurité s'agit-il? Sur le chemin truffé de tragédies et de dangers qu'il a lui-même tracé, à quoi rêve-t-il? Mais l'ignorance, le mépris, le danger sioniste ne devraient pas dissimuler au reste du monde les réalités fondamentales de la région. Israël ne peut pas imposer sa volonté aux Arabes, quoi qu'il fasse. Ses amis, qui couvrent ses crimes, devraient l'avertir que le plan de paix arabe pour une solution au problème du Moyen-Orient est une occasion qui pourrait ne jamais se représenter. Une nation, comme la nation arabe, unie par les liens les plus fermes de la solidarité, quelles que soient les divisions qui peuvent exister dans ses rangs ou des différences d'approche à court terme, reste néanmoins fondamentalement d'accord sur l'essentiel. Les différences disparaîtront avec le temps et un jour qui n'est pas très loin, Israël se retrouvera, s'il persiste à fonder son existence sur la confrontation, en face de réalités qu'il n'a jamais connues auparavant. Le danger des politiques sionistes est plus grand pour les Juifs que pour leurs ennemis. On se demande si la raison pourra l'emporter un jour?

Le problème du Moyen-orient est essentiellement le problème des desseins sionistes pour se perpétuer en Palestine dans les hauteurs du Golan et au Sud-Liban, il s'agit d'une politique, d'une obstination, d'une psychologie, d'un état d'esprit, d'un programme dans l'ignorance complète des conséquences. C'est un problème qui est dû à l'invasion sioniste du Moyen-Orient, à commencer par la Palestine et s'étendant aux pays voisins. C'est une agression contre les pays arabes partout, proches ou lointains. Aucune mesure de dissuasion ne saura l'arrêter de commettre tous les crimes d'agression et d'invasion imaginables.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Les Nations Unies ont une responsabilité historique et doivent adopter une attitude ferme contre l'agression, les desseins et le défi israéliens, ainsi que contre l'escalade des crimes et le mépris qui les accompagne. Les Nations Unies sont le reflet des positions prises par vos pays qui se réunissent ici. Nous espérons que conformément à leurs engagements, ces nations définiront leurs positions et prendront des mesures. Allons-nous faire face à nos responsabilités conformément à ces engagements? Nous l'espérons certainement.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Cela fait des décennies que le Moyen-Orient est la préoccupation générale du monde entier. La question de la situation au Moyen-Orient ne quitte pas l'ordre du jour de l'Assemblée générale; elle inquiète tous ceux qui se soucient véritablement du destin du monde.

Comme l'indique à très juste titre le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/41/1) :

"Au Moyen-Orient, malgré les tentatives d'origines diverses en faveur de la recherche d'un règlement juste et durable, on constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociations effectif qui soit acceptable par tous. L'histoire enseigne hélas trop clairement qu'une telle impasse encourage l'extrémisme et risque d'entraîner à nouveau l'escalade de la violence." (A/41/1, p. 3)

La responsabilité en incombe pleinement à Israël qui mène une politique d'agression expansionniste qui foule au pied les normes généralement reconnues du droit international, qui sabote les résolutions et les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale au sujet du Moyen-Orient. Intraitable, Israël applique un régime d'occupation de plus en plus cruel sur les territoires palestiniens et autres territoires arabes et a recours à la force grossière et aux actes de terreur. Les objectifs de ces actes hostiles, ces dernières années, sont la Syrie, le Liban, la Jamahiriya arabe libyenne, la Tunisie et d'autres pays arabes.

Israël commet ses actes d'agression impunément et nargue la volonté de la communauté internationale assuré de la protection inconditionnelle et de l'appui total des Etats-Unis. La faute de la poursuite du conflit incombe donc au même degré aux Etats-Unis, associé principal d'Israël dans leur "alliance stratégique".

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Le caractère particulier des relations américano-israéliennes n'est pas nouveau. On sait très bien que ce sont précisément les armes des Etats-Unis, leur aide économique généreuse ainsi que leur appui politique qui permettent à Tel-Aviv de mener une politique expansionniste aux dépens de ses voisins arabes, politique qui a causé des souffrances incalculables pour les peuples du Moyen-Orient. Mais le complot américano-israélien n'a jamais été aussi ouvert. Il n'avait jamais fait l'objet d'une telle coordination dans l'agression conjointe contre les Etats arabes.

Les fruits de l'appui à Israël par les Etats-Unis sont visibles pour tous, comme en témoigne l'exemple du Liban déchiré par l'agression israélienne et où l'occupant attise des guerres intestines artificielles.

La République socialiste soviétique d'Ukraine appuie la lutte du peuple libanais pour le renforcement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son pays et pour son droit de déterminer lui-même sa forme de gouvernement et ses structures sociales. La question de la cessation complète de l'occupation israélienne et du retour aux frontières reconnues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité existe toujours; on ne peut la reléguer au second plan; cette question doit rester au centre de l'attention de l'opinion publique internationale et au centre de l'attention de l'Organisation des Nations Unies.

Autre témoignage de l'agressivité d'Israël : l'acte de piraterie contre la Tunisie, auquel sont venues s'ajouter toute une série de déclarations cyniques des dirigeants israéliens, dans lesquelles ils ont essayé arbitrairement de s'arroger le droit de frapper en tout lieu, en tout temps. Cela signifie que Tel-Aviv poursuit une politique de terrorisme d'Etat et qu'il essaie de forcer la communauté internationale à accepter ce "droit exclusif" d'Israël à l'agression.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

En essayant d'affirmer sa domination sans partage au Moyen-Orient, le Gouvernement des Etats-Unis n'appuie pas seulement la politique d'agression d'Israël à l'encontre des pays arabes, mais il a commis lui-même un acte d'agression directe contre la Libye. Les événements concernant ce pays ont montré très clairement la menace que représentent pour la sécurité interne les intrigues agressives antiarabes de l'impérialisme. Les mesures contre la Libye ont très largement débordé des régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Elles ont aussi touché l'ouest et le sud de l'Europe, continent où sont nées toutes les grandes guerres.

Conformément au scénario utilisé lors de la préparation de l'action contre la Libye, des actes de provocation ont été commis contre un autre pays qui ne plaît pas à Washington, à savoir la Syrie. La campagne de chantage et les menaces contre cet Etat se sont particulièrement renforcées ces derniers temps lorsque la Syrie, une fois de plus, a affirmé qu'elle était résolue à promouvoir un règlement général du conflit au Moyen-Orient. Dans le cadre d'une stratégie visant à faire peur aux Arabes, des menaces militaires sont constamment proférées contre les pays membres de la Ligue des Etats arabes.

On refuse au peuple palestinien quelque chose d'élémentaire, la réalisation de son droit légitime à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. Ce peuple est devenu la cible principale de la politique du terrorisme d'Etat. Sur la toile de fond de l'agressivité croissante du néo-globalisme et de la réaction au Moyen-Orient, apparaît clairement le caractère funeste des règlements séparés des problèmes sur le modèle de Camp David. Des mesures tendant à créer un schisme entre les pays arabes, les différentes variantes de règlement partiel présentées, visant à légaliser la saisie de nouveaux territoires par Israël, n'ont rien à voir avec un règlement authentique de la crise au Moyen-Orient. Le but est d'imposer aux Arabes, par le diktat militaire et politique, une solution de remplacement au problème palestinien et d'effacer à jamais les perspectives de création d'un Etat palestinien. Pour faciliter la réalisation de leurs objectifs peu glorieux au Moyen-Orient, les mêmes partenaires stratégiques jettent de l'huile sur le feu du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq. Face à la pression de la force, la question de l'unité d'action de tous les Etats arabes se pose. La RSS d'Ukraine est convaincue que l'établissement de la paix au Moyen-Orient n'est possible que grâce aux efforts collectifs de toutes les parties intéressées, sur la base du retrait

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

total des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Il est essentiel de respecter les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant ainsi que le droit de tous les pays du Moyen-Orient de vivre dans des conditions de paix et de sécurité.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises déjà au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, la RSS d'Ukraine considère que le seul mécanisme efficace pour un règlement général et juste du conflit arabo-israélien est la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). La proposition de convocation de la conférence avancée par l'Union soviétique en 1984, ainsi que la proposition contenue dans le rapport politique du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique lors du vingt-septième Congrès, témoignent de la nécessité de renforcer la recherche d'une solution afin de débloquer la situation conflictuelle au Moyen-Orient, et ces propositions répondent aux réalités de notre époque. Elles tendent à régler les différends par des moyens politiques, par le biais des efforts de l'ensemble de la communauté internationale, dans le respect inconditionnel de l'indépendance et du droit des peuples à décider eux-mêmes de leur avenir. C'est pour convoquer le plus rapidement possible la Conférence sur le Moyen-Orient qu'a été faite la proposition tendant à créer un comité préparatoire de la conférence avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La disposition essentielle des propositions soviétiques soumises en juin 1984 correspond au programme arabe élaboré lors de la Conférence au sommet qui s'est tenue à Fès en 1982. Ces propositions ont reçu un accueil positif de la part de tous les pays arabes et de la majorité des autres Etats, ce qui a été confirmé une fois encore au cours de la présente discussion. Malheureusement, il faut à nouveau constater que les Etats-Unis et Israël n'ont pas renoncé à leur position négative et contribuent ainsi à bloquer une solution politique du problème du Moyen-Orient.

Leurs appels à de prétendues négociations directes nous détournent d'un véritable règlement du problème du Moyen-Orient, d'autant plus que ces deux pays refusent de reconnaître l'OLP et de participer à des négociations avec elle. Cette position suscite les doutes les plus sérieux quant à la sincérité de leur désir de parvenir à un règlement de la situation tendue au Moyen-Orient, qui menace la paix

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

et la sécurité dans le monde. L'Ukraine estime que le règlement de cette situation politique complexe au Moyen-Orient est devenu un impératif pressant de notre époque. L'établissement d'une paix juste et durable dans la région mettrait fin aux effusions de sang au Moyen-Orient et permettrait l'assainissement du climat international dans son ensemble.

Notre délégation exprime sa solidarité avec la juste lutte des peuples arabes pour leur indépendance et leur liberté. Nous espérons que les résolutions de la présente session de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient répondront aux intérêts des peuples de la région et, en fin de compte, aux intérêts de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Il y a peu de problèmes internationaux aussi dangereux et difficiles à résoudre que le conflit arabo-israélien. En fait, s'il a donné lieu à cette spirale apparemment sans fin d'amertume, d'agressivité, de violence et de sang versé en Asie occidentale, il a également eu une incidence directe sur la pertinence et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Bien que l'Organisation mondiale ait trois opérations de maintien de la paix en cours dans la région et qu'elle continue à suivre la situation de près dans cette partie du globe propice aux explosions, c'est un sentiment général de déception et même de désespoir qui règne. Cela n'est que normal, étant donné que l'Organisation n'a pas pu empêcher quatre grandes guerres d'éclater dans la région en moins de 40 ans. Tout aussi déprimants sont l'atmosphère tendue et troublée qui y règne et le sentiment généralement partagé que la bombe à retardement de l'Asie occidentale peut exploser à nouveau, provoquant peut-être des ravages encore plus grands que précédemment, à moins que la communauté internationale n'agisse résolument et efficacement pour la désamorcer.

M. Rana (Népal)

C'est sur cette sombre toile de fond que ma délégation prend part au débat de la présente session de l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient. Nous voudrions d'emblée souligner que nous sommes convaincus, alors que la question de la Palestine se trouve au coeur même des préoccupations générales de la paix en Asie occidentale, qu'un règlement pacifique d'ensemble dans cette région doit se fonder notamment sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à une patrie qui lui soit propre dans la région.

De même, ma délégation voudrait souligner, une fois de plus, quels sont les deux des trois éléments essentiels de la paix en Asie occidentale. Ces éléments se fondent aussi bien sur des considérations d'ordre pragmatique que sur les principes universellement acceptés des relations entre les Etats. C'est ainsi que le Népal est persuadé que la réalité de l'existence d'Israël, Etat Membre à part entière de cette Organisation, doit être acceptée par tous. Tout en reconnaissant que le droit de toutes les nations, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues est une condition préalable à tout règlement juste, complet et durable du conflit de l'Asie occidentale, nous pensons également qu'une paix durable en Asie occidentale est impossible tant qu'Israël continuera d'occuper des territoires appartenant à d'autres états souverains ou à appliquer sa politique de colonies de peuplement qui vise à perpétuer son occupation.

A ce stade, ma délégation voudrait souligner sa ferme opposition à la politique israélienne d'expansion et d'occupation et de création de prétendues zones de sécurité sur le territoire d'un autre Etat souverain et voisin. La position du Népal à ce sujet est claire, directe et logique : nous pensons que de telles notions fondamentalement coloniales non seulement sont indéfendables et dépassées mais totalement incompatibles avec le principe de l'égalité souveraine consacré par la Charte. Autrement dit, nous ne voyons pas pourquoi la sécurité d'Israël devrait être plus précieuse que celle du Liban.

Avant de poursuivre, nous voudrions à ce stade expliquer que dans notre vote sur les projets de résolutions pertinentes présentés au titre de ce point nous serons guidés par notre appui aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que par les considérations et préoccupations précises de notre politique à l'égard de l'Asie occidentale, que je viens d'énoncer.

Un examen serein de la situation actuelle en Asie occidentale montre qu'aucun processus de paix n'y est en cours; il n'y règne qu'un statu quo assez fluide. Ma délégation partage donc l'observation faite par le Secrétaire général dans son

M. Rana (Népal)

dernier rapport, à savoir qu'en Asie occidentale on "constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation effectif qui soit acceptable par tous" (A/41/768, p. 10, par. 33).

En fait, bien que le Népal continue à contribuer aux opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) - à titre de modeste contribution à la cause de la paix en Asie occidentale et de manifestation concrète de notre appui et de notre engagement à l'égard des Nations Unies - il n'en croit pas pour autant que cela peut remplacer un règlement global et durable des problèmes profonds qui divisent la région. Ma délégation connaît et admire les efforts continus fait par le Secrétaire général pour raviver le processus de paix en Asie occidentale et pour promouvoir la recherche d'un règlement durable. Comme le Secrétaire général, nous nous inquiétons de voir que les positions des parties directement concernées restent très écartées, comme le sont également les positions des grandes puissances. Ma délégation est prête à appuyer toute initiative de paix susceptible de faciliter les perspectives d'un règlement durable, par étapes si nécessaire. C'est dans cet esprit que nous nous sommes félicités dans le passé des accords de Camp David et que nous avons appuyé sans réserve le plan de paix arabe adopté par le douzième Sommet arabe, tenue à Fès, ainsi que la proposition de tenir une conférence internationale sur la paix à laquelle participeraient toutes les parties directement concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul et authentique représentant du peuple palestinien, et les membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous espérons donc que les désaccords qui persistent sur certains aspects de la Conférence - sa portée, son calendrier et la liste des participants - pourront être surmontés si les parties concernées veulent bien faire preuve de la souplesse et de l'accomodement nécessaires. Dans ce contexte, ma délégation est encouragée de constater qu'un grand nombre des propositions relatives à une telle conférence envisagent de donner un rôle central au Conseil de sécurité. Le Népal, à titre d'urgence, appuiera toutes les mesures prises dans ce sens ainsi que toute autre possibilité qui pourrait être envisagée au sein des Nations Unies en vue d'ouvrir de nouvelles possibilités de paix durable dans une des régions du monde qui est sans doute aujourd'hui une des plus importantes sur le plan stratégique et l'une des plus explosives.

M. TANASA (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Parlant du haut de cette tribune la semaine dernière, notre délégation a déjà présenté en détail la position de la Roumanie à l'égard des modalités de règlement des problèmes complexes du Moyen-Orient et des moyens de réunir les conditions permettant d'éliminer les causes de leur persistance et de réaliser une paix juste et durable dans la région.

Plus que jamais auparavant, le Moyen-Orient reste une des régions les plus instables et l'une des principales sources de menace à la paix et à la sécurité internationales. Le danger que représente la durée même du conflit au Moyen-Orient, les nombreuses questions qu'il suscite dans la région et qui n'ont encore pu être réglées est plus grand compte tenu de tensions particulièrement graves qui caractérisent actuellement la situation internationale.

L'état de confrontation qui persiste au Moyen-Orient et toute l'évolution du conflit israélo-arabe confirment la vérité historique selon laquelle on ne saurait instaurer et garantir la paix et la sécurité en recourant à la menace ou à l'emploi de la force ou en privant un peuple de son droit à une existence libre et à l'indépendance. Il est vrai que la paix et la sécurité ne peuvent être réalisées que sur la base du respect des droits légitimes des autres peuples et des nouveaux principes et normes des relations internationales.

Il est donc grand temps que tous les Etats Membres assument leurs responsabilités politique et morale pour que l'Organisation des Nations Unies, dont le rôle essentiel est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisse agir avec plus de fermeté pour trouver une solution globale, juste et durable à ce conflit qui dure depuis beaucoup trop longtemps, infligeant d'indicibles souffrances aux peuples de la région et menaçant de plus en plus sérieusement la paix dans le monde.*

La Roumanie, sous la direction de son président, Nicolae Ceausescu, a été très active dans ce domaine et a toujours été fermement en faveur du règlement de tous les conflits et litiges entre les Etats par des moyens exclusivement pacifiques, c'est-à-dire par des négociations. La Roumanie part de l'hypothèse que l'existence de conflits dans différentes parties du monde peut conduire à une aggravation continue de la situation internationale, à un danger accru de les voir se généraliser et à la possibilité d'une guerre mondiale aux conséquences des plus graves pour l'humanité tout entière.

* M. Moushoutas (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

M. Tanasa, (Roumanie)

Aussi prolongés et difficiles qu'ils puissent être, les négociations et les moyens pacifiques, de l'avis de la Roumanie, sont la seule façon raisonnable de régler les contentieux entre Etats, la seule alternative aux conflits et aux guerres.

A cette fin, le Président Nicolae Ceausescu a récemment déclaré que la Roumanie était fermement en faveur du règlement des problèmes du Moyen-Orient exclusivement par la voie de négociations politiques. Nous estimons que dans les circonstances actuelles, la meilleure manière de résoudre les problèmes du Moyen-Orient est d'organiser une conférence internationale à laquelle participeraient tous les pays concernés, dont, bien sûr, Israël, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul représentant du peuple palestinien, les membres permanents du Conseil de sécurité et éventuellement d'autres Etats.

Pour préparer cette conférence internationale, on peut envisager un dialogue entre les pays concernés afin de parvenir à un accord sur la convocation de la conférence et sur ses objectifs. Selon nous, ces contacts pourraient être organisés sous les auspices du Conseil de sécurité ou de représentants de l'Organisation des Nations Unies. Dans la mesure où l'on est favorable à une conférence internationale et partant du principe qu'aucun problème ne peut être résolu autrement que par la négociation, un dialogue préliminaire s'impose dans ce cadre, notamment entre Israël et l'OLP, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il ne faut pas craindre de se réunir et d'avoir des entretiens. Quiconque souhaite résoudre ses problèmes doit comprendre qu'il ne peut laisser aux autres le soin de le faire et assumer la responsabilité de la façon dont il le fait. Les conférences internationales et l'appui international sont assurément nécessaires mais ne peuvent se substituer à la responsabilité des Etats et des organisations directement intéressés au règlement des problèmes. En fait, chacun peut constater que c'est ce qui se fait partout dans le monde.

Sur la base de sa position de principe, à savoir que l'occupation de territoires étrangers et leur acquisition par la force sont inadmissibles, la Roumanie a dès l'origine affirmé que pour être juste et durable, toute solution pacifique au Moyen-Orient impliquait d'abord et avant tout le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967. Cette exigence figure

M. Tanasa, (Roumanie)

clairement dans les résolutions des instances de l'ONU qui ont examiné la situation au Moyen-Orient. Comme chacun sait, nous sommes résolument opposés à l'adoption par Israël de toute mesure visant à annexer les hauteurs syriennes du Golan. En même temps, la Roumanie est favorable au retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes du Liban, à la réconciliation des forces politiques nationales du Liban, à la garantie de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban.

La façon dont a évolué la situation au Moyen-Orient et l'absence de progrès dans la recherche d'une solution globale font apparaître encore plus clairement qu'on ne parviendra pas à une paix globale juste et durable si on ne résout pas le problème palestinien. Cette solution inclut, en tant qu'élément essentiel, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de créer son propre Etat, ainsi que la reconnaissance de l'indépendance de chaque Etat directement concerné, c'est-à-dire le nouvel Etat palestinien et Israël.

Dans les circonstances qui prévalent actuellement dans la région du Moyen-Orient et compte tenu des considérations que je viens de mentionner, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies prenne une part plus active aux efforts tentés pour trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient et fournir le cadre dans lequel des négociations pourront être entreprises afin d'instaurer une paix juste et durable dans cette région troublée du monde, une paix qui réponde pleinement aux espoirs et aux aspirations des peuples de la région et des peuples du monde.

La Roumanie, quant à elle, est bien déterminée à continuer, par ses efforts politiques et diplomatiques, à faire tout son possible pour apporter sa contribution constructive à une solution globale et durable du problème du Moyen-Orient, à l'instauration d'une paix juste dans la région et à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. AMIR (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Il y a 23 ans, le 3 novembre, M. Akram Hanniyeh, rédacteur en chef du quotidien arabe "Al-Sha'b", était arrêté dans sa maison de Jérusalem par des soldats israéliens et avisé qu'il allait être expulsé immédiatement. Le même jour, des soldats israéliens armés jusqu'aux dents ont fait irruption dans la maison du Dr Gabi Baramki, Vice-Président de l'Université de Bir Zeit qui a été traîné de force jusqu'au campus de l'Université. Les soldats israéliens attaquèrent alors les résidences

M. Amir (Malaisie)

des étudiants, arrêtant un grand nombre d'étudiants palestiniens dont on est toujours sans nouvelles. Précédemment, le 19 octobre 1986, un Palestinien de 50 ans de la bande occupée de Gaza avait été sauvagement poignardé avec un couteau de boucher par un agresseur israélien.

Ce ne sont là que trois exemples typiques de ce qu'a signifié la politique israélienne, politique qui cause depuis longtemps une situation explosive au Moyen-Orient et des souffrances indicibles au peuple palestinien. Mais aussi brutaux que soient ces crimes, que devons-nous dire des actes de brutalité encore plus arbitraires commis par Israël à l'encontre du peuple arabe, plus arbitraires quant au nombre de ces crimes et aux souffrances qu'ils ont provoquées? Depuis 1948, quand Begin a ordonné le massacre de Deir Yassin, en Palestine, exterminant jusqu'au dernier enfant du village, Israël n'a cessé d'employer la force militaire, la violence, le harcèlement, l'intimidation, le terrorisme et l'agression contre le peuple palestinien. Ce terrorisme permanent et son annexion des terres arabes ont laissé des traces d'injustice et de destruction toujours plus profondes, parmi lesquelles cinq guerres au cours des 40 dernières années, le Liban, Sabra et Chatila, Jérusalem, une longue liste d'actes d'arrogance typique d'Israël et son mépris total pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Comparée au terrorisme, aux souffrances humaines et aux injustices causées par Israël, la ferme condamnation par l'Organisation des Nations Unies de ces actes année après année pourrait sembler bien bénigne. Cependant, il semble que ce soit l'arme politique la plus redoutable dont dispose l'Assemblée. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée devrait continuer d'employer avec le plus de force possible la persuasion politique, et il est paradoxal que la communauté internationale, où siègent les nations les plus puissantes, ne puisse rien trouver de plus efficace.

Conformément à la position que, de longue date, le Gouvernement de Malaisie a prise sur ce point de l'ordre du jour, mon gouvernement voudrait à nouveau faire sienne l'observation suivante du Secrétaire général :

"Il est donc vital que la communauté internationale garde à l'esprit les dangers inhérents à cette situation. Elle doit poursuivre et intensifier ses efforts pour parvenir à un règlement négocié du conflit au Moyen-Orient."

(A/41/768, par. 35)

M. Amir (Malaisie)

Fort pertinemment, le Secrétaire général indique que "... la communauté internationale reconnaît généralement qu'un tel règlement devrait reposer sur les trois éléments suivants : le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967; la reconnaissance et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région ainsi que de leur droit de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et enfin une solution satisfaisante du problème palestinien, fondée sur une reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Dans ce contexte, la question de Jérusalem conserve une importance primordiale" (par. 35). Cependant, nous restons préoccupés par le fait que les grandes puissances dont l'appui est indispensable à l'instauration d'une paix durable dans la région reste divisées.

Nonobstant les conditions politiques décrites par le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée devra continuer de s'intéresser à deux aspects fondamentaux de la situation que je viens de décrire.

Premièrement, le recours d'Israël à la force militaire et à la terreur, notamment contre les Palestiniens ne saurait conduire à la paix. Le peuple palestinien continuera de défendre sa noble cause et de bénéficier de l'important appui politique des Nations Unies. L'histoire a déjà enregistré la valeur et le bien-fondé de la cause palestinienne, et les Palestiniens qui se sont sacrifiés pour défendre leur patrie, leur dignité et leurs droits contre l'agression israélienne sont morts courageusement. D'autre part, de nombreuses résolutions des Nations Unies ont condamné les crimes israéliens et l'agression militaire et, quoi que fasse le pouvoir israélien, il ne pourra effacer cette marque infâmante de son histoire. Et l'histoire, dont nous sommes témoins aux Nations Unies, continuera à nous dire que la politique israélienne d'agression et de recours à la force militaire n'a jamais été et ne sera jamais juste.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, qui est l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix, devra surmonter son ambivalence et aborder le problème avec une détermination et une fermeté plus grandes. Israël a violé de façon flagrante le droit international, la Charte des Nations Unies et les règles de conduite civilisée entre Etats à un degré tel que cela entraîne des conflits et des tensions graves au Moyen-Orient et menace la paix et la sécurité internationales. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité peut poursuivre une offensive diplomatique encore plus concertée qui soit davantage conforme à l'importante responsabilité que lui confère la Charte, à condition que

M. Amir (Malaisie)

tous les membres du Conseil manifestent la volonté politique voulue. La voie vers la paix au Moyen-Orient a été clairement tracée, comme par exemple, dans la résolution 40/168 A. Nous dépendons dans une large mesure du Conseil de sécurité pour déterminer les mesures nécessaires qui doivent être adoptées par la suite pour que l'objectif de cette résolution soit atteint.

Même sur certaines questions spécifiques dont les objectifs sont limités mais conçus pour contribuer à atténuer les tensions au Moyen-Orient, telles que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la situation d'ensemble n'est guère satisfaisante. Alors que la Force chargée d'observer le dégageant (FNUOD) continue d'oeuvrer de façon efficace dans le secteur Israël-Syrie, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) doit faire face à une situation de plus en plus difficile. Ma délégation approuve à nouveau la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les membres du Conseil de sécurité, collectivement et individuellement, devraient prendre des mesures urgentes pour permettre de sortir de l'impasse et réaliser des progrès sensibles dans l'application de la résolution 425 (1978). Il en est résulté l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 587 (1986), dont nous ne sommes pas sûrs que ce soit le meilleur résultat dans la mesure où elle semblait faire porter l'essentiel du fardeau au Secrétaire général. Nous estimons qu'il serait sans doute plus efficace pour les membres permanents du Conseil de sécurité de diriger des efforts concertés directement sur Israël en vue d'atteindre les objectifs contenus dans la résolution 587 (1986), notamment en ce qui concerne la nécessité pour Israël de retirer totalement ses forces militaires du Sud-Liban et de permettre ainsi le déploiement de la FINUL le long de la frontière internationale. L'argument utilisé par les autorités israéliennes selon lequel la présence de leurs forces au Sud-Liban et le maintien de ce qu'elles appellent la zone de sécurité visent à maintenir la sécurité de la frontière septentrionale d'Israël, devrait continuer à être rejeté car il revient à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

Nous tenons à remercier sincèrement le Secrétaire général des efforts remarquables qu'il a réalisés et qui ont permis notamment à la FINUL de remplir ses fonctions dans de meilleures conditions. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude aux gouvernements qui ont contribué à créer la FNUOD, la FINUL et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), et à dire que leur contribution a été très importante.

M. Amir (Malaisie)

Cependant, la situation qui s'est développée et la réaction israélienne aux nombreux efforts déployés par les Nations Unies soulignent bien la complexité du problème. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que la question soit bloquée et sans solution. Une ouverture est possible si le Conseil de sécurité prenait, collectivement et individuellement, le taureau par les cornes et si Israël voulait réellement respecter la Charte des Nations Unies. Tout comme l'Assemblée ne cédera jamais à la fausse propagande israélienne, nous sommes persuadés que l'Assemblée continuera à juger ce problème en se fondant sur les principes internationaux et trouvera les moyens d'aboutir à un règlement juste. C'est la prérogative d'Israël que de poursuivre sa politique actuelle, mais il devra subir la condamnation constante de la communauté internationale. Et la communauté internationale ne se lassera jamais de renouveler son appui total à la cause palestinienne et au peuple arabe, qui défendent leurs droits et leur dignité contre la politique immorale menée par Israël.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Combien de fois, depuis sa cinquième session extraordinaire d'urgence, qui s'est tenue immédiatement après l'agression israélienne contre les Etats arabes voisins en juin 1967, l'Assemblée générale des Nations Unies a-t-elle examiné la question de la situation au Moyen-Orient? Au cours de ces années, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des dizaines de résolutions prévoyant la réalisation rapide d'un règlement au Moyen-Orient et l'élimination de toutes les causes du conflit armé chronique qui persiste dans cette région.

Néanmoins, non seulement la situation de tension dangereuse et d'instabilité permanente au Moyen-Orient n'a pas été surmontée, mais elle s'est aggravée, menaçant de compromettre encore davantage la réalisation d'un règlement juste.

Le problème du Moyen-Orient est l'un des problèmes régionaux les plus anciens de notre époque et, s'il n'est pas résolu, il aura des incidences néfastes sur le climat politique, non seulement dans cette région du monde, mais également dans toute l'arène internationale.

Les foyers de guerre qui existent là-bas portent un préjudice moral et matériel à tous les Etats et aux peuples de la région qui sont impliqués dans le conflit et risquent de provoquer un affrontement dangereux avec d'autres Etats dont les intérêts sont directement ou indirectement liés au Moyen-Orient.

M. Belonogov (URSS)

Il est indispensable d'intensifier les efforts pour soustraire cette région au cercle vicieux des affrontements armés et de la violence car la course aux armements qui s'accélère au Moyen-Orient risque d'atteindre un nouveau stade, à savoir le stade nucléaire. A cet égard nous ne pouvons éviter d'évoquer la grande inquiétude et la vive préoccupation suscitées par l'information récemment publiée relative au Centre de recherche nucléaire israélien installé à Dimona. Cette information démontre entre autres combien il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour empêcher ce que l'on appelle la prolifération horizontale des armes nucléaires, en particulier dans une région où, depuis de nombreuses années déjà, règne une dangereuse tension, une région où la situation risque de dégénérer en un affrontement armé, aux conséquences imprévisibles.

Bien sûr, on peut considérer qu'Israël se trouve contraint de chercher à posséder l'arme nucléaire dans la mesure où, nous dit-on, sa sécurité est implicitement menacée en raison de l'hostilité du monde arabe à son égard. Mais ce genre de raisonnement ne résiste pas à la critique. Le monde entier sait très bien que ce n'est pas Israël mais les pays arabes qui se trouvent dans l'obligation de garantir leur sécurité et que c'est au contraire Israël qui commet des actes d'agression toujours plus nombreux contre les Etats arabes. Tout le monde sait également très bien que, depuis près de 20 ans déjà, Israël occupe les territoires arabes dont il s'est emparé par la force en 1967 et qu'en raison de l'attitude d'Israël le peuple arabe de Palestine, auquel les Nations Unies ont reconnu de façon inconditionnelle le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, non seulement ne peut exercer ce droit mais continue de connaître les conditions tragiques d'un peuple en exil. Le droit à la sécurité est un droit légitime et s'applique à tous. On ne peut assurer sa propre sécurité en menaçant celle des autres. C'est là une évidence de notre temps et ignorer cet axiome signifie placer ses intérêts étroits et égoïstes, en l'occurrence les intérêts nationalistes des milieux sionistes d'Israël, au-dessus des intérêts non seulement des peuples et des Etats du Moyen-Orient mais du monde entier.

Le refus obstiné des dirigeants israéliens de répondre de façon positive aux nombreux appels de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de ne pas mettre au point ou d'acquérir

M. Belonogov (URSS)

d'armes nucléaires et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA, indique clairement que Tel-Aviv a décidé depuis longtemps de faire peser sur ses voisins arabes la menace nucléaire.

Nous n'en trouvons pas seulement la preuve dans l'information que nous fournit le Sunday Times que je viens de mentionner. Les Etats Membres des Nations Unies ont déjà souligné les conséquences dangereuses pour le monde entier qui peuvent découler de la coopération d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans la mise au point d'armes nucléaires et de tout autre vecteur.

L'acquisition prétendument légale par Israël de matières fissiles et d'éléments techniques indispensables à la fabrication d'armes nucléaires est de notoriété publique. Il faut également tenir compte des armes déjà fournies à Israël par les Etats-Unis, telles que les avions F-15 et F-16 ainsi que des missiles sol-sol pouvant être utilisés en tant que vecteurs pour des armes nucléaires.

Israël a déjà évoqué sa force nucléaire sans que l'on sache s'il s'agissait d'une puissance virtuelle ou d'arguments utilisés pour exercer un chantage sur les pays arabes afin de les obliger à accepter son diktat et son hégémonie, c'est-à-dire à accepter le fait de son usurpation des territoires arabes et d'amener le peuple arabe de Palestine à renoncer à l'exercice de ses droits nationaux.

L'objectif premier de la politique étrangère de l'Union soviétique est de parvenir à l'élimination globale de toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2000. Nous ne pouvons donc qu'exprimer nos craintes quant aux ambitions nucléaires de Tel-Aviv. Libérer l'humanité des armes nucléaires et des menaces qui y sont liées est de la responsabilité de la communauté mondiale tout entière.

Les raisons du conflit arabo-israélien qui se prolonge depuis plus d'une décennie sont évidentes pour l'immense majorité des pays Membres de notre organisation. Elles résident dans la politique menée par Israël à l'égard des Etats et des peuples voisins, dans l'occupation persistante des terres usurpées en 1967, dans la violation permanente des droits inaliénables du peuple palestinien, à savoir de ses droits à l'autodétermination et à créer son propre Etat indépendant.

M. Belonogov (URSS)

On ne peut ignorer que, pratiquement depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, la politique menée par les milieux dirigeants de Tel-Aviv a été caractérisée par l'expansionnisme. La Rive occidentale, le Jourdain, la bande de Gaza, les hauteurs syriennes du Golan, les prétendues zones de sécurité au Sud-Liban, telles sont les frontières auxquelles prétendent aujourd'hui les expansionnistes israéliens. Israël est prêt à sacrifier chaque jour plus de vies humaines sur l'autel de ses ambitions. Nous en trouvons des témoignages dans l'attaque aérienne israélienne contre le quartier général de l'OLP en Tunisie et les attaques militaires incessantes contre les villes et villages du Liban, les massacres de Palestiniens sur la Rive occidentale, la campagne grossière de chantage et la pression exercée contre la Syrie et qui, l'été dernier encore, a failli à nouveau dégénérer en un affrontement armé direct. Toutes ces actions ont été fréquemment condamnées par les membres de la communauté internationale et les autres organisations internationales. Néanmoins, Tel-Aviv n'a pas renoncé à ses actions militaires et à sa politique de terrorisme d'Etat.

M. Belonogov (URSS)

Non seulement il ne cesse de faire obstruction à un règlement de la question du Moyen-Orient, mais encore il menace constamment de recourir à la force militaire contre les Etats arabes souverains. Ce qui sous-tend la politique agressive que poursuit Israël en violation des normes fondamentales du droit international n'est un secret pour personne. C'est précisément l'aide politique, militaire et financière des Etats-Unis qui permet à Tel-Aviv d'agir impudemment. Ce sont les Etats-Unis qui ont maintes fois accordé leur aide à leur partenaire, bien que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres instances internationales aient condamné les actes éhontés d'Israël.

Je ne pense pas me tromper en prévoyant que, lorsque nous mettrons aux voix les projets de résolution sur cette question, nous serons à nouveau témoins de l'unité d'Israël et des Etats-Unis dans leur attitude négative face à l'opinion publique internationale.

Washington alimente généreusement la machine militaire d'Israël et encourage son allié stratégique à poursuivre ses actes d'agression, qui se révèlent pleinement conformes aux plans impérialistes hégémonistes des Etats-Unis au Moyen-Orient.

L'attaque armée des Etats-Unis contre la Libye, en avril dernier, ainsi que l'attaque israélienne contre la Tunisie indiquent clairement que Washington et Tel-Avis agissent conjointement. L'adoption par Israël et les Etats-Unis de ce que l'on appelle l'Initiative de défense stratégique est un nouveau facteur dangereux de cette alliance stratégique. La participation d'Israël aux plans du Pentagone visant à faire de l'espace le théâtre d'une guerre éventuelle des étoiles ouvre aux milieux militaires israéliens une nouvelle sphère de coopération dangereuse et contribue à intensifier la tension au Moyen-Orient.

Le désir de Washington et de Tel-Aviv de maintenir le monde arabe fragmenté en provoquant et aggravant par tous les moyens possibles les désaccords entre les pays arabes et même à l'intérieur de l'Organisation de libération de Palestine révèle un autre aspect de leur politique obstructionniste. En appliquant cette politique, ils cherchent à affaiblir la volonté des peuples arabes à s'opposer à la domination israélienne et faire ainsi obstacle à toute possibilité de résoudre la question qui est au coeur du conflit, le problème palestinien, et exclure la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à la solution du problème.

M. Belonogov (URSS)

L'Union soviétique n'a pas d'idée préconçue envers l'un quelconque des pays du Moyen-Orient en raison de son système politique ou du mode de vie de son peuple. Nous n'avons jamais voulu imposer à quiconque notre opinion et notre idéologie.

De même, l'Union soviétique a toujours fait preuve d'un respect indéfectible pour les convictions religieuses des gens, qu'ils soient de confession islamique ou autre. Nous appuyons fermement le principe des relations normales avec tous les Etats du Moyen-Orient sans exception - c'est-à-dire des relations équitables et mutuellement avantageuses, fondées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'indépendance et sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres.

En outre, la gravité de la situation dans cette région ne nous laisse pas indifférents, car tout affrontement armé ou tous troubles dans la région affecteraient directement ou indirectement la sécurité de la frontière méridionale de l'Union soviétique et celle de ses alliés et amis.

Nous sommes profondément convaincus que la voie de l'affrontement militaire entre Israël et les Arabes ne pourra, pas plus que par le passé, apporter la paix et la tranquillité aux peuples du Moyen-Orient. Elle ne nous a pas rapprochés d'un règlement définitif du conflit arabo-israélien; elle n'a fait qu'aggraver le conflit.

C'est consciente de ses responsabilités que l'Union soviétique considère les efforts qui tendent à l'élaboration d'un règlement politique au conflit arabo-israélien. Il y a deux ans déjà, l'Union soviétique a présenté sa conception particulière d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient et des moyens de le réaliser. La nécessité absolue du respect total du principe de l'inacceptabilité de l'acquisition de territoires étrangers par la force ainsi que du respect du droit de chaque peuple à l'autodétermination est au coeur des propositions soviétiques. Les propositions soviétiques ont été appuyées par de nombreux pays, qui y voient un programme réaliste, un processus susceptible de restaurer la paix et la tranquillité dans cette région martyre.

La position de principe de l'Union soviétique, fondée sur les principes de la Charte et les décisions pertinentes des Nations Unies, est bien connue. Nous pouvons brièvement les résumer : premièrement, retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, à savoir la Rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan, la partie est de Jérusalem, et

M. Belonogov (URSS)

retrait également du Sud-Liban; deuxièmement, respect des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant; et, troisièmement, garantie d'une existence pacifique et sûre et d'un développement indépendant pour tous les Etats et tous les peuples de cette région, y compris Israël.

Le moyen approprié de parvenir à un tel règlement est, de l'avis de l'Union soviétique, la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de tous les Etats arabes directement intéressés, d'Israël, de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, de l'Union soviétique, des Etats-Unis et de certains autres Etats susceptibles d'apporter une contribution positive à la solution du problème du Moyen-Orient. L'idée de convoquer une conférence internationale est appuyée par la majorité des pays, qui estiment que seul ce mécanisme permettrait d'inverser l'évolution actuelle de la situation dans la région, qui risque de mener à une dangereuse conflagration.

L'Assemblée générale s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur d'une telle conférence internationale. Cette année, l'Union soviétique, comprenant la nécessité de travaux préparatoires organisationnels en vue de la tenue de la conférence, a avancé l'idée de la création d'un comité préparatoire auquel participeraient les membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Belonogov (URSS)

A notre avis, l'efficacité d'un tel comité résiderait dans le climat politique favorable qu'il créerait, contribuant à lancer le processus de négociation à la conférence internationale afin d'arriver à un règlement sur une base juste et durable, comme l'exigent les intérêts de tous les Etats et de tous les peuples de cette région, ainsi que les intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev :

"Le but de l'Union soviétique n'est pas d'attiser les conflits régionaux, mais de les éliminer grâce à des efforts collectifs sur une base juste, et le plus tôt sera le mieux."

Cette position de l'Union soviétique s'applique pleinement à la région du Moyen-Orient.

M. KIKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient, carrefour de trois continents a une histoire longue et riche. Il a donné naissance à des civilisations glorieuses et à trois des grandes religions du monde. Aujourd'hui, cependant, ce sont les problèmes profonds et apparemment insolubles qui réclament notre attention. Les luttes qui déchirent le Liban sont particulièrement préoccupantes.

Le Gouvernement japonais considère qu'il est essentiel d'instaurer un climat favorable au rétablissement de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban. L'élément important dans le rétablissement de la paix est la réconciliation nationale au Liban. Le Japon est conscient du fait que les dirigeants des factions ont fait des efforts de réconciliation nationale depuis plus d'une décennie. Il est regrettable que ces efforts n'aient pas toujours abouti, ce qui souligne combien les divisions de la société libanaise sont profondes. Le Japon encourage le peuple libanais à redoubler d'efforts pour parvenir à l'unité nationale. Il est crucial que toutes les parties fassent preuve de souplesse, laissent de côté leurs divergences sectaires et coordonnent leurs intérêts afin de parvenir à l'objectif commun, le rétablissement de la paix. Une fois que le peuple libanais aura rétabli la paix et la stabilité dans son pays, le Gouvernement japonais est disposé à coopérer activement à la reconstruction nationale du Liban et aux efforts de reprise économique.

M. Kikuchi (Japon)

La situation explosive au Sud-Liban continue de nous préoccuper tout particulièrement. La présence de troupes israéliennes dans la région est manifestement un catalyseur de violence. Comme le Secrétaire général l'a noté, les habitants ont lancé des attaques répétées contre les forces de défense israélienne et leurs alliés, l'armée du Sud-Liban, qui, à son tour, a lancé des contre-attaques. Nous prions donc instamment Israël de retirer les forces qu'il a encore au Sud-Liban sans plus tarder.

Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude profonde pour toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient et pour le rôle indispensable qu'elles jouent pour assurer un peu de stabilité dans la région. Le Japon rend hommage particulièrement aux soldats de la Force intérimaire des Nations Unies du Liban (FINUL), qui font face à des dangers personnels énormes dans l'exercice de leurs responsabilités. Nous appuyons les mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer leur sécurité. En même temps, nous demandons à toutes les parties de la région de respecter les forces de maintien de la paix des Nations Unies et de collaborer pour faciliter leur tâche. Le Japon, pour sa part, continuera d'appuyer la FINUL, étant persuadé que sa présence contribue à créer des conditions propres à résoudre les problèmes complexes de cette région.

Au cours de l'année écoulée, nous avons à nouveau été témoins d'une série d'incidents terroristes, y compris des prises d'otages. Le Gouvernement japonais condamne tous ces actes lâches et criminels contre des personnes innocentes et demande à toutes les parties intéressées de faire tout leur possible pour les empêcher. Il demande instamment aux parties qui détiennent des otages de les libérer indemnes et sans retard.

Le Japon considère que c'est pour les Etats Membres un devoir fondamental que d'oeuvrer à l'élimination de ces actes. En même temps, comme le reconnaît la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, nous ne devons pas oublier les causes profondes du terrorisme, et nous devons conjuguer nos efforts pour les éliminer.

Tous ces problèmes - la situation au Liban, étroitement liée à la question palestinienne, et les actes renouvelés de terrorisme international - soulignent la nécessité urgente de trouver une solution juste, durable et globale au problème du Moyen-Orient. Je souhaite réitérer la position du Japon sur ce problème que j'ai indiquée dans la déclaration que j'ai faite le 24 novembre dernier lors du débat général sur la question de Palestine.

M. Kikuchi (Japon)

Premièrement, la paix au Moyen-Orient doit être juste, durable et globale.

Deuxièmement, cette paix doit être réalisée par l'application rapide et complète des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et par la reconnaissance et le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, toutes les voies vers l'instauration d'une pareille paix doivent être explorées, en prenant dûment en considération les exigences légitimes de sécurité des pays de la région et les droits et aspirations de tous les peuples de la région, y compris le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Quatrièmement, le Japon estime que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représente le peuple palestinien.

Je souhaite souligner que, de l'avis du Japon, la question de Palestine ne peut être réglée que si aussi bien Israël que l'OLP participent au processus de paix. A cet effet, Israël et le peuple palestinien doivent s'efforcer de dissiper la méfiance réciproque et d'encourager une volonté de coexistence. Le Japon demande en particulier aux dirigeants israéliens de faire preuve de souplesse et de prendre des mesures immédiates pour retirer leurs troupes des territoires arabes occupés en 1967.

La paix au Moyen-Orient ne peut être réalisée que par un processus de négociation. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport, on constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation qui soit acceptable par tous. Mon gouvernement partage son inquiétude car, si l'impasse actuelle persiste, des hostilités d'envergure pourraient éclater à nouveau dans la région. Le Japon pense qu'il incombe à la communauté internationale d'oeuvrer pour instaurer un environnement propre aux pourparlers de paix. Je souhaite réaffirmer la volonté du Japon de collaborer à des efforts internationaux entrepris à cette fin.

Mon gouvernement espère avec ferveur que les peuples du Moyen-Orient trouveront dans leur héritage extraordinaire, la sagesse, la force et le courage de régler leurs divergences et de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je crois qu'il n'existe pas de meilleure façon d'aborder ma déclaration concernant le point 37 de l'ordre du jour qu'en citant l'homme auquel tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies viennent à peine de manifester une fois de plus à l'unanimité leur pleine confiance. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation, c'est-à-dire dans le rapport qu'il nous a adressé à nous tous qui sommes présents ici aujourd'hui, le Secrétaire général a signalé, entre autres choses, qu'au Moyen-Orient :

"Malgré les tentatives d'origines diverses en faveur de la recherche d'un règlement juste et durable, on considère actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation effectif qui soit acceptable par tous."

(A/41/1, p. 3)

Et il a ajouté :

"Il est largement admis désormais que la voie privilégiée de la paix au Moyen-Orient est celle d'un règlement global portant sur tous les aspects du conflit, y compris la question de Palestine." (ibid., p. 4)

Cette évaluation du Secrétaire général doit évidemment être lue en tenant compte des parties pertinentes de son rapport sur le point 37 de l'ordre du jour (A/41/768). Au paragraphe 35, le Secrétaire général nous donne l'opinion actuelle de la communauté internationale sur ce que les principes fondamentaux d'un tel règlement global devraient être :

"... le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis juin 1967; la reconnaissance et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région ainsi que de leur droit de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et enfin une solution satisfaisante du problème palestinien, fondée sur une reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination."

Au paragraphe 37, il ajoute une observation relative aux modalités du processus d'établissement de la paix en disant que : "... l'idée d'une telle conférence semble gagner du terrain..."

Il convient de relever à cet égard l'appui important qui a été accordé à l'idée d'une conférence internationale de la paix dans la déclaration politique de

M. Noworyta (Pologne)

Harare de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné l'urgente nécessité de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément au paragraphe 6 de la Déclaration de Genève et à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 13 décembre 1983, en vue d'aboutir à une solution juste et globale des problèmes du Moyen-Orient..." (A/41/697, par. 167)

Tout le monde sait que la Pologne partage les vues que je viens de mentionner sur les principes de fond aussi bien que sur les modalités d'un règlement pacifique global du conflit du Moyen-Orient, y compris le règlement de son élément essentiel, à savoir la question de la Palestine, fondé sur le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et à la création de leur propre Etat indépendant.

Nous appuyons également la lutte du peuple palestinien cruellement frappé et de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Notre position a été exposée en détail à de nombreuses reprises et dans diverses instances à l'intérieur aussi bien qu'au dehors des Nations Unies, y compris à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à la Conférence internationale de Genève de 1983 sur la question de Palestine. De même, nous avons appuyé toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et y avons apporté une contribution plus tangible en détachant un contingent qui a été affecté d'abord à la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et par la suite à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD).

Selon notre opinion mûrement pesée, bien que :

"Un règlement pacifique juste et durable du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient continue à nous échapper" (A/41/768, par. 33), un tel règlement est à notre portée.

Pratiquement toutes les prémisses nécessaires se trouvent réunies : les résolutions pertinentes des Nations Unies et d'autres organes internationaux importants, ainsi qu'un certain nombre de propositions concrètes précises sur les principes et modalités, y compris l'initiative soviétique du 29 juillet 1984. Les seuls ingrédients supplémentaires nécessaires au succès sont la bonne volonté et la résolution politique de toutes les parties intéressées.

M. Noworyta (Pologne)

S'adressant à l'Assemblée générale le 25 septembre, le Ministre des affaires étrangères de Pologne, Marian Orzechowski, a déclaré notamment ce qui suit :

"De nouveaux retards à atteindre des solutions négociées authentiques au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde risquent de compromettre sérieusement la paix mondiale."

(A/41/PV.10, par. 71)

Le Secrétaire général a exprimé une opinion semblable dans la conclusion de son rapport, bien que, pour des raisons évidentes, il l'ait fait dans un contexte plus précis :

"Peu de questions internationales sont aussi complexes et lourdes de dangers ou mettent aussi directement en cause l'utilité et la crédibilité de l'ONU, que le conflit arabo-israélien au Moyen-Orient. Ce conflit qui persiste près de 40 ans après avoir été porté à l'attention de l'Organisation des Nations Unies, fait ressortir la nécessité d'un règlement global. Il est donc essentiel que la communauté internationale et les différents Etats Membres fassent l'impossible pour parvenir d'urgence à un tel règlement."

(A/41/768, par. 39)

Pour sa part, la Pologne s'engage à poursuivre par tous les moyens dont elle dispose la recherche d'une solution globale, juste et durable du conflit du Moyen-Orient, y compris son élément central, la question de Palestine.

M. DOS SANTOS (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : La question du Moyen-Orient occupe cette organisation depuis ses débuts. On reconnaît même avoir consacré plus de temps et plus d'attention à cette question qu'à tout autre problème international.

Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, la paix dans la région reste toujours aussi difficile à atteindre qu'avant. La politique et les pratiques d'Israël continuent d'être la cause du conflit et l'obstacle principal à la paix dans la région. La nature de cette politique est déjà bien connue de nous tous, à savoir la poursuite de l'occupation de la Palestine et d'autres territoires arabes, y compris Jérusalem, par Israël; l'agression par Israël du peuple palestinien, à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés; et l'annexion, l'expropriation et l'établissement de colonies de peuplement ainsi que d'autres mesures terroristes, agressives et répressives, en violation de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des conventions internationales pertinentes.

M. Dos Santos (Mozambique)

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien mentionne des pratiques qu'il qualifie de châtement collectif. Ces pratiques comprennent les assassinats de manifestants, les assauts d'écoles et de camps de réfugiés, la destruction de maisons, les fouilles porte-à-porte, les coups, la fermeture d'écoles, la destruction d'équipements scolaires et d'autres formes d'intimidation.

Il est manifeste que le retrait d'Israël des territoires occupés représente un élément essentiel à l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Israël, cependant, non seulement n'a pas tenu compte des demandes répétées de se retirer des zones occupées, mais encore intensifie sa violence, dans la région et ailleurs. L'agression contre le Liban, commencée en 1982, continue de plus belle. Le souvenir de l'agression contre la Tunisie est encore frais dans nos mémoires.

Prenant la parole sur ce point l'année dernière, j'ai signalé combien il était paradoxal qu'Israël, Etat créé par les Nations Unies, par une résolution de l'Assemblée, se trouve ici condamné par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation. Il n'y a pas si longtemps, les lettres de créances de ses représentants ont été mises en doute par certains Etats Membres.

C'est Israël, un Etat fondé par les survivants de siècles de persécution et d'extermination, qui se trouve au centre des débats, accusé de politiques et de pratiques qui semblent indiquer que cette triste page de l'histoire de l'humanité est tombée dans l'oubli. Sabra et Chatila figurent dans les annales de l'histoire comme des symboles de ce que l'homme peut faire quand il perd son humanité. Selon certaines estimations, plus de 70 000 personnes ont perdu la vie et plus de 15 000 ont été faites prisonnières à la suite de l'invasion israélienne du Liban en 1982. Cela s'est produit en deux mois de massacres et de destruction. "Paix en Galilée", nous disait-on, était le nom de code de cette opération sinistre qui visait à "régler une fois pour toutes le problème palestinien".

Malgré le sombre tableau de la situation au Moyen-Orient, les Nations Unies n'ont pas abandonné l'espoir d'un règlement pacifique. C'est dans ce contexte que, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations Unies a poursuivi ses efforts en vue de la convocation de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

Nous sommes conscients de la complexité des problèmes en jeu. Cependant, qui dit "complexe" ne dit pas "impossible". Nous estimons que la convocation de la conférence internationale sur la paix, avec la participation, sur un pied

M. Dos Santos (Mozambique)

d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), nous donnera l'occasion d'aborder sérieusement et dans son ensemble la situation de la région. Les Nations Unies sont un excellent cadre dont il faudrait tirer pleinement parti, étant entendu, bien sûr, que les membres permanents du Conseil de sécurité donnent leur appui. En fait, la conférence pourrait représenter un pas important voire décisif vers le rétablissement de la paix, de la justice et de la stabilité au Moyen-Orient.

Ma délégation note avec satisfaction le consensus écrasant quant à l'utilité de tenir la conférence le plus tôt possible. Aux membres qui affirment que les conditions nécessaires à son succès ne sont pas encore réunies, ma délégation répond simplement qu'elles ne le seront pas à moins qu'eux-mêmes ne s'engagent à jouer un rôle actif et positif dans des efforts authentiques et collectifs vers la paix au Moyen-Orient. Cela pourrait commencer par leur appui ouvert et sans équivoque aux efforts du Secrétaire général pour convoquer la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

Ma délégation est encouragée par la teneur positive et les observations du rapport de l'année dernière du Secrétaire général dont des éléments sont repris dans son rapport courant (A/41/215). Nous faisons pleinement confiance au Secrétaire général et nous savons qu'il ne ménagera aucun effort pour éliminer tous les obstacles et ouvrir la voie à la prochaine convocation de la conférence.

La collaboration croissante entre Israël et le régime d'apartheid d'Afrique du Sud nous inquiète beaucoup. Leur coopération, notamment dans le domaine militaire, représente un énorme danger pour la paix et la sécurité internationales.

Les deux régimes sont également barbares, agressifs et expansionnistes. Ils reposent sur la violence et la discrimination. Ils déstabilisent leurs voisins et fomentent la tension et l'instabilité dans leurs régions respectives.

Il est bien connu que les deux régimes ne sauraient survivre sans les divers appuis qu'ils reçoivent de leurs alliés qui, curieusement, sont les mêmes. Dans ces conditions, en demandant à Israël de cesser sur-le-champ ses actes de génocide contre le peuple palestinien, il est nécessaire de demander aux Etats qui soutiennent Israël de cesser immédiatement leur collaboration dans le domaine militaire et, en particulier, dans le domaine nucléaire.

Tous ceux qui appuient Israël et l'Afrique du Sud, deux régimes isolés et discrédités aux yeux de la communauté internationale, deviennent complices des actes de génocide qu'ils commettent.

M. Dos Santos (Mozambique)

La paix au Moyen-Orient ne saurait être réalisée sans la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant et souverain.

La crise au Moyen-Orient ne prendra pas fin sans qu'une solution correcte ait été trouvée au problème de la Palestine.

Israël doit se retirer des territoires palestiniens et arabes occupés et respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats de la région, ainsi que leur droit de vivre dans la paix et la liberté.

Il est grand temps qu'Israël se rende compte que le génocide ne fait qu'intensifier le conflit. Israël peut tuer beaucoup de Palestiniens. Il en a effectivement massacré beaucoup, mais il ne peut tuer le peuple palestinien tout entier. Hitler a tué 6 millions de Juifs, mais n'a pas réussi à les éliminer. L'existence même d'Israël en témoigne.

Un jour, un Etat indépendant sera créé en Palestine. Cela peut prendre du temps. Il est même possible que cela ne se fasse pas de notre vivant, mais tant que cet Etat ne sera pas créé, Israël ne sera pas libre. La liberté du peuple israélien est liée intimement à la libération du peuple palestinien. D'ici là, le peuple israélien vivra dans une crainte dont il est lui-même à l'origine.

Israël n'a pas besoin d'être une puissance régionale pour survivre. Il y a assez de place au Moyen-Orient pour Juifs, Arabes et Palestiniens. Qu'ils apprennent donc à vivre en paix et en harmonie les uns avec les autres.

M. ENDREFFY (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : A notre grand regret, nous devons dire à nouveau que l'année écoulée ne nous a pas rapprochés de la solution du conflit du Moyen-Orient.

Cette affirmation est vraie tant en ce qui concerne la question clef, la question palestinienne, que le problème beaucoup plus large de la recherche d'un règlement complet.

Depuis longtemps, la communauté internationale a reconnu que l'une des conditions essentielles à la paix au Moyen-Orient était la solution du problème palestinien, qui passe par la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination.

Or quelle est la réalité aujourd'hui? Non seulement ses coutumes nationales et politiques les plus fondamentales sont niées mais encore les droits fondamentaux de la personne humaine lui sont toujours déniés. Israël continue graduellement d'annexer les territoires arabes, palestinien et autres, ce qui provoque une spirale de conflits, de tension et de violence croissante. Cela ne nous étonne pas, étant donné les mesures répressives prises par les autorités d'occupation, telles les arrestations arbitraires, les détentions provisoires sans inculpation ni jugement, les expulsions et les restrictions apportées à la liberté de déplacement. La répression physique est aggravée par la censure qui frappe la presse arabe et, à titre individuel, les journalistes, les fermetures répétées de journaux - mesures visant à supprimer toutes les formes de résistance palestinienne et d'expression politique, sociale et culturelle du peuple palestinien.

Comme si cela ne suffisait pas, les autorités d'occupation poursuivent leur politique de contrôle économique total sur les territoires palestiniens occupés, les transformant en entités dépendantes, Israël en tirant profit aux dépens de la population palestinienne autochtone.

Méprisant les normes généralement acceptées du droit international et les dispositions des résolutions spécifiques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Israël, illégalement, continue d'occuper également d'autres territoires arabes. La tension constante résultant de l'occupation oblige l'Organisation des Nations Unies à poursuivre trois opérations de maintien de la paix dans la région. Parmi celles-ci, la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) doit en particulier faire face non seulement à un danger permanent mais encore à des attaques renouvelées dirigées contre ses membres.

M. Endreffy (Hongrie)

Cette situation et les questions non résolues que j'ai présentées précédemment créent un sentiment d'insécurité, une situation grave particulièrement explosive présentant un danger potentiel non seulement pour la région elle-même mais aussi pour la sécurité internationale.

S'il y a bien un moment où la situation exige qu'on trouve un règlement négocié et qu'on apaise le climat de tension, c'est maintenant. Paradoxalement, comme le souligne notre Secrétaire général dans son rapport :

"On constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation effectif qui soit acceptable par tous". (A/41/768, par. 33)

J'irai même plus loin. Non seulement il y a une absence de processus de négociation effectif qui soit acceptable par tous mais encore il semble qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun processus de négociation.

Les tentatives faites pour parvenir à des solutions partielles avec la participation d'une ou deux parties au conflit n'ont conduit nulle part.

Cela prouve une fois de plus que, dans les situations où il y a de nombreuses parties au conflit, soulevant des questions complexes liées les unes aux autres, les approches unilatérales ne donnent pas de résultats.

Il est grand temps de commencer à rechercher une solution, grâce à un règlement complet englobant tous les aspects du conflit et impliquant toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Au cours de ces nombreuses années de discussion et de négociation, l'accord s'est généralement fait sur un certain nombre d'éléments à la base de ce règlement complet : le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis juin 1967; la reconnaissance et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination. A notre avis, son droit de créer un Etat indépendant devrait également être reconnu.

Il nous semble évident que le meilleur moyen de parvenir à un règlement complet serait de convoquer une conférence internationale pour le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

Il est regrettable, mais c'est un fait, qu'il existe encore des désaccords sur la portée et le calendrier de la conférence et, tout particulièrement, sur la question de la participation.

M. Endreffy (Hongrie)

Nous ne pouvons pas espérer que ces divergences disparaissent comme par miracle; il nous faut les surmonter et nous ne pouvons le faire sans en discuter - et sans discuter d'autres questions importantes, comme il convient.

Dans ces conditions, nous appuyons la proposition selon laquelle un comité préparatoire devrait être créé dans le cadre du Conseil de sécurité auquel devraient participer tous les membres permanents de ce dernier.

L'adoption - suivie de la mise en oeuvre - de cette proposition devrait, par elle-même, avoir une influence favorable sur la situation. Elle signifierait le début des négociations, ne serait-ce que sur les questions de procédure; cela signifierait la participation du Conseil de sécurité, organe principal de l'ONU ayant au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous n'attendons pas de miracles. La solution du problème du Moyen-Orient ne sera pas trouvée du jour au lendemain. Elle ne peut qu'être le résultat final d'un processus diplomatique long et difficile, mais puisque nous reconnaissons les dangers qu'entraînerait tout nouveau retard, nous devons prendre un nouveau départ lors de l'actuelle session de l'Assemblée générale.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je serai bref parce que nous pensons que ce débat devrait être bref. En fait, sous sa forme actuelle, nous pensons qu'il ne devrait pas avoir lieu du tout. Nous venons de finir ce matin un débat intitulé "La question de Palestine". Le présent débat ne fera que le répéter. On ne peut manquer de se demander pourquoi avoir deux débats? Si "la question de Palestine" visait à débattre du conflit arabo-israélien, fort bien. Nous avons entendu les arguments des autres; nous avons fait une proposition en vue d'une solution. Mais le présent débat est supposé porter sur un sujet différent, beaucoup plus large, à savoir "la situation au Moyen-Orient". Nous estimons que la situation au Moyen-Orient dans son ensemble mérite effectivement de retenir l'attention de l'Assemblée générale.

Mais nous savons tous que tel ne sera pas le cas. Nous n'allons pas discuter de tout ce qui se passe du Sahara au golfe Persique. Pour l'essentiel, ce débat ne servira qu'à rabâcher les discours sur le débat relatif à "la Palestine". Selon un rituel bien établi, l'un après l'autre - à de très rares exceptions près - les orateurs passeront sous silence toute la série de conflits qui ont lieu au

M. Netanyahu (Israël)

Moyen-Orient ou bien jetteront le blâme sur Israël - ou, comme nous le disons dans notre jargon, sur le "problème palestinien". En fait, toutes sortes d'accusations possibles et imaginables dénuées de fondement seront lancées contre mon pays.

Si c'est ce à quoi doit conduire cette discussion et si elle doit reposer sur ce que j'ai entendu jusqu'à présent en ce sens, permettez-nous de faire une simple suggestion : reprenons les discours relatifs à la "Palestine" en modifiant le titre, publions-les dans un document, adoptons cette procédure et économisons à l'ONU plusieurs jours précieux de conférence et, de surcroît, 100 000 dollars.

Je ne vais pas rajouter à ces péchés. Israël estime que la question du Moyen-Orient comprend plusieurs défis graves à la paix régionale et mondiale qui méritent l'attention des représentants. Nous estimons également qu'il y a différentes manières de relever ces défis et d'améliorer le sort de chacun.

M. Netanyahu (Israël)

Limitons-nous tout d'abord aux événements qui se sont déroulés dans la région depuis notre dernier débat l'année dernière. A cette époque, nous avons présenté une récapitulation des actes de violence commis au Moyen-Orient établie sur la base d'informations tirées pour la plupart de la presse arabe par le Foreign Broadcasting Information Service. Le bilan présenté l'année dernière, qui était loin d'être exhaustif, était de 10 pages et mentionnait quelque 200 incidents distincts. Nous excluons systématiquement les informations de presse qui concernent Israël parce que, comme nous l'avons dit, ils s'inscrivent dans le cadre du débat sur la Palestine. Ainsi donc, nous ne retenons que les informations qui ne concernent pas directement le conflit arabo-israélien.

Cette récapitulation présente l'avantage particulier de se fonder sur une compilation impartiale et systématique des rapports de presse. Etant donné que ce n'est pas un rapport de presse ou un incident isolé qui pourra influencer la liste dans son intégralité, nous disposons là d'un bilan assez juste de la violence au Moyen-Orient. Que voyons-nous dans le rapport de cette année, qui vous sera distribué incessamment? Je l'ai entre les mains. Ce que nous voyons n'est pas très encourageant. Le rapport comporte 39 pages et énumère 716 incidents distincts. Il révèle donc incontestablement une escalade considérable de la violence au Moyen-Orient. Cette violence englobe la guerre proprement dite, le bombardement de villes ouvertes, l'utilisation d'agents chimiques ou de gaz, les attaques contre des navires neutres, les accrochages de frontière, les actes de subversion, les assassinats, les prises d'otages, les enlèvements de journalistes, les meurtres de diplomates, les massacres de civils en masse, les voitures piégées et d'autres formes variées de terrorisme.

Cette violence se produit dans une douzaine de pays, du Sahara au golfe Persique, et s'exerce dans des mosquées, des églises, des marchés, des bâtiments officiels, des ambassades, des banques, des écoles, des avions et des navires; on compte parmi les victimes des ressortissants et des biens de plus de 30 pays, dont 17 en dehors du Moyen-Orient. Je ne vais pas abuser de votre temps. Je vais seulement vous donner lecture des quatre premiers points. Et vous pourrez lire le reste. Cela prendra du temps.

1er décembre, tentative d'assassinat contre un dirigeant du PFLP-GC, Ahmad Jibril à Damas; 2 décembre, enlèvement d'un chef d'opposition au Soudan; 2 décembre, attaque iraquienne contre l'île de Kharg; 2 décembre, l'Iraq tue

M. Netanyahu (Israël)

50 Iraniens; 2 décembre, le SPLA tue 26 Soudanais. Nous n'en sommes toujours pas au 3 décembre. Au bas de la page, nous arrivons au 12 décembre. Les pages sont pleines. Chaque ligne décrit un incident distinct. Puis il y a une autre page et puis une autre. Pas de commentaires, simplement des informations tirées essentiellement de rapports de presse arabes sur la violence ne concernant ni Israël ni le Moyen-Orient, et cela sur 39 pages : 716 incidents.

A lui seul, le nombre des victimes est impressionnant. Au cours de l'année dernière, la guerre entre l'Iran et l'Iraq a ajouté, à elle seule, 100 000 victimes, morts et blessés, à ce nombre. Au Yémen, en une semaine de combat, au mois de janvier, plus de 10 000 personnes ont été massacrées.

Bien que la violence sévisse partout, nous pouvons néanmoins identifier les quelques foyers où elle tend à se concentrer : premièrement, la guerre irano-iraquienne, qui entre maintenant dans sa septième année et qui va bientôt se distinguer comme étant l'un des conflits les plus sanglants de ce siècle; deuxièmement, le Liban - lorsque je dis le Liban, je pense essentiellement à Beyrouth et à Tripoli - où la Syrie manipule des factions rivales dans une sorte de carnage intra muros; troisièmement, le Soudan où les rebelles poussés par les Libyens cherchent à déstabiliser le régime; quatrièmement, le Sahara, où le SPLA et le POLISARIO, soutenus respectivement par la Libye et l'Algérie, cherchent à évincer le pouvoir marocain.

Il y a donc quatre régimes - l'Iran, l'Iraq, la Syrie et la Libye - qui apparaissent comme les principaux moteurs de conflit au Moyen-Orient. Avec les divers groupes terroristes, tels que l'OLP, qui agissent au gré de certains - et, je dois ajouter, contre le gré d'autres - ces régimes sont responsables dans une large mesure des actes de violence. Mais cela étant, je devrais ajouter qu'il y a tout une catégorie de violence qui échappe à cette localisation géographique. Rappelons-nous que, pour rester logiques, nous nous sommes limités à la récapitulation des actes de violence survenus au Moyen-Orient même, sur le territoire du Moyen-Orient. Nous avons laissé de côté tous actes de violence liés au Moyen-Orient qui se sont produits en dehors du Moyen-Orient. Si nous en tenons compte, nous constatons que cela représente ce que l'on peut seulement appeler une véritable moisson d'horreurs car, au cours de l'année dernière, le terrorisme commandité par la Syrie, la Libye et l'Iran a déferlé de façon incontrôlée dans les capitales d'Europe et même au-delà de l'Europe. Les seuls signes d'espoir sont

M. Netanyahu (Israël)

que cette forme de guerre non déclarée est finalement démasquée, comme ce fut le cas lors du procès récent qui s'est tenu à Londres et, hier, à Berlin-Ouest.

Il est évident qu'au cours de l'année dernière, une énergie humaine considérable a été consacrée au carnage au Moyen-Orient. Des vies ont été perdues, des biens ont été détruits et la paix a été anéantie. Des villes, des nations entières en fait, vivent dans la peur. Des économies tout entières sont au bord de l'effondrement. Et on ne semble pas entrevoir la fin de cette situation. En parlera-t-on au cours de ce débat? Si peu. Des résolutions seront-elles adoptées pour atténuer, sinon résoudre, ces conflits? Aucune.

Si les représentants de ces pays en guerre - je devrais dire également de ces pays déchirés par la guerre - relèvent ce que je viens de dire, ils nous reprocheront de nous ingérer, comme ils disent, dans leurs "affaires intérieures". La violence transfrontières, l'utilisation de moyens illégaux de guerre, les menaces qui pèsent sur les normes internationales fondamentales, les souffrances de millions de personnes, ce ne sont pas là des sujets d'examen et de discussion légitimes aussi longtemps qu'il s'agit d'effusions de sang interarabes, que cela reste en famille, pour ainsi dire. Mais, comme nous l'avons vu, tout ne reste pas dans la famille. Cela déborde largement au-delà du Moyen-Orient, aussi loin que Londres et Paris, Rome et Vienne, Berlin et Barcelone, Athènes et Anvers, Karachi et Istanbul. Et même si cela était limité au Moyen-Orient, n'est-ce pas le véritable rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ce débat que de chercher à régler les conflits politiques et militaires de toutes sortes? Où devons-nous arrêter le débat si les acteurs sont arabes?

Si les membres souhaitent restaurer l'intégrité et la crédibilité de l'Assemblée générale, ils devraient commencer dès maintenant avec ce débat. Ils devraient insister pour que la discussion de la situation au Moyen-Orient porte véritablement sur la situation au Moyen-Orient, non pas seulement une partie du Moyen-Orient, mais sa totalité. Lorsqu'il s'agit de résoudre un problème, la première chose à faire est de reconnaître qu'il y a un problème. Par conséquent, je recommanderais qu'à partir de maintenant les représentants consacrent leurs interventions à l'analyse de ces conflits. Je ne parle pas seulement d'une référence en passant ou indirecte, mais d'un examen sérieux et approfondi, analogue à ceux qu'ils réservent au conflit arabo-israélien. Telle est ma première suggestion.

M. Netanyahu (Israël)

Deuxièmement, nous devons reconnaître que tous ceux qui sont menacés par des régimes extrémistes au Moyen-Orient partagent un intérêt commun : se défendre contre les influences politiques, militaires et idéologiques des extrémistes. Et ils partagent également le souci constant de prévenir toute nouvelle détérioration sociale et économique qui faciliterait l'extension du fanatisme.

Troisièmement, la communauté internationale doit prendre clairement position sur cette question. Elle doit décider où résident ses intérêts. Sont-ils du côté des extrémistes ou du côté des modérés? Au côté des terroristes ou du côté de ceux qui leur résistent? Si nous devons rejeter la terreur, nous devons isoler politiquement les extrémistes et condamner les terroristes. Mais nous devons faire autre chose. Les terroristes ne s'intéressent pas à la paix et à la réconciliation, ils cherchent seulement à imposer des solutions extrêmes par la violence. La violence n'est pas, pour eux, un mal nécessaire et un ultime recours, mais un moyen privilégié et un instrument souhaitable. Ainsi, s'opposer à l'extrémisme signifie également appuyer les négociations pacifiques entre les parties.

J'ai entendu au cours du débat le représentant d'un pays arabe dire qu'Israël ne s'intéressait pas à la solution du conflit arabo-israélien. Je dis maintenant à ce représentant : "Je suis autorisé à vous parler à tout moment, tout de suite, pour faire progresser la paix, pour chercher les moyens de résoudre le conflit, et j'espère que votre gouvernement vous autorisera à faire de même. Mais le fait que nous savons qu'il ne le fera pas, que vous ne pouvez pas répondre à la simple déclaration que je viens de faire par une déclaration analogue illustre le problème plus vaste qui envenime notre région, à savoir l'énorme puissance d'intimidation de l'extrémisme. Les régimes extrémistes et les terroristes sont liés par le fait qu'ils visent à empêcher toute solution à tout conflit où qu'il se déroule dans notre région.

M. Netanyahu (Israël)

Si l'Assemblée générale souhaite contribuer à l'amélioration de la situation au Moyen-Orient, elle doit isoler les extrémistes. Elle doit recommander de prendre des mesures contre les terroristes. Elle doit proposer des négociations directes pour le règlement pacifique des différends. Mais rien de tout cela ne peut se faire sans que soit reconnue, dans toutes ses dimensions et complexités, la véritable situation qui règne au Moyen-Orient.

M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, et comme cela a été si fréquemment le cas dans le passé, l'Assemblée générale est appelée à examiner la situation au Moyen-Orient.

D'emblée, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour les rapports exhaustifs (documents A/41/768 et A/41/453 et Add.1) établis conformément à la résolution 40/168 de l'Assemblée générale. Ces rapports sont extrêmement utiles étant donné qu'ils présentent à la communauté internationale un tableau objectif de la situation au Moyen-Orient sur laquelle l'Assemblée générale est appelée à se pencher. Dans la suite de notre intervention nous examinerons brièvement certains aspects des rapports du Secrétaire général.

La crise du Moyen-Orient, qui est presque aussi ancienne que notre organisation, constitue, de toute évidence, l'une des grandes sources actuelles de menace à la paix et à la sécurité internationales. L'affrontement qui existe depuis longtemps au Moyen-Orient, caractérisé par des actes d'agression et de violence, confirme la vérité historique que la paix et la sécurité ne peuvent être obtenues et garanties par le retour à la force et la menace d'y recourir, ni par le déni du droit d'autres peuples à l'existence et à l'autodétermination.

Au cours des 40 dernières années, le Moyen-Orient est devenu le foyer de guerres régionales et de toutes formes de violence. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/41/768), le règlement juste et durable du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient nous échappe encore et ce sont la politique et les actes d'Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés qui sont au cœur du conflit arabo-israélien, notamment le déni constant des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à son propre Etat indépendant.

Depuis sa création, Israël s'est délibérément et systématiquement opposé à toutes tentatives d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Tel a été le cas depuis

M. Chagula (Tanzanie)

1947-1948 lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 181 (II) qui a créé l'Etat d'Israël et qui, de la même manière, demandait la création d'un Etat indépendant de Palestine; mais, depuis lors, la politique d'Israël a consisté à empêcher la création d'un Etat palestinien bien que, paradoxalement, il soit lui-même un enfant des Nations Unies. Au lieu de cela, Israël s'est lancé sur une voie d'annexion consistant à absorber et à occuper toutes les terres arabes et palestiniennes sur lesquelles il pouvait mettre la main, en vue de réaliser son rêve d'un "Grand Israël". L'annexion du Sud-Liban et l'occupation de la Rive occidentale du Jourdain, de la bande de Gaza et des hauteurs syriennes du Golan font partie intégrante de cette politique. Israël impose ses lois, sa juridiction et ses règles dans les terres palestiniennes et arabes occupées, ce qui constitue non seulement un acte d'agression aux termes des dispositions de la Charte des Nations Unies mais une attitude illégale qui doit être considérée comme nulle et non avenue. L'occupation continue par Israël des territoires arabes et palestiniens, y compris Jérusalem, viole le droit international coutumier ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. A cet égard, il importe de rappeler à Israël que son refus de rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien et de retirer ses troupes des territoires palestiniens et arabes occupés ont été et demeurent les deux principaux obstacles à un règlement du conflit du Moyen-Orient.

Si l'on examine la région dans son ensemble, la situation est loin d'être rassurante. Les harcèlements, les arrestations, les massacres et les déportations dont sont victimes les Palestiniens dans les territoires occupés ont déclenché une succession d'actes de violence. La création de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés et le déni des droits des Palestiniens ont toujours été sources de tension et de violence, et ce depuis la création de l'Etat d'Israël. Au cours des 40 dernières années, les Palestiniens se sont vu refuser leurs droits de l'homme les plus élémentaires; ils ont été massacrés dans les territoires occupés, au Liban et plus récemment en Tunisie, en octobre 1985. Ce règne de la terreur se prolongera tant qu'Israël n'appliquera pas les résolutions pertinentes des Nations Unies et continuera de refuser d'accorder aux Palestiniens leurs droits de l'homme fondamentaux, y compris leur droit à l'autodétermination, et tant que les forces israéliennes n'auront pas été retirées des territoires arabes et palestiniens occupés.

M. Chagula (Tanzanie)

Bien qu'Israël poursuive sa politique intransigeante et d'agression, les nations éprises de liberté n'ont pas renoncé à leurs efforts pour trouver une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient. L'adoption de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en 1974, a été une percée dans ces efforts de paix. Dans cette résolution, l'Assemblée générale réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, son droit à l'indépendance nationale et son droit à retourner dans ses foyers et à recouvrer ses biens et reconnaît l'Organisation du peuple palestinien en tant que principale partie dans l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. En revanche, Israël a réagi en accentuant son oppression sur le peuple palestinien, recourant aux massacres aveugles de civils et à la destruction de leurs biens, justifiant ainsi le point de vue du Secrétaire général selon lequel un règlement pacifique juste et durable du conflit semble plus éloigné que jamais.

Ma délégation partage les préoccupations de la communauté internationale face à la situation dangereuse qui règne au Moyen-Orient. Au cours des années, les débats relatifs à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien, à savoir l'OLP, et les deux superpuissances, se poursuivent. Il est toutefois regrettable qu'Israël ait rejeté purement et simplement l'idée de la convocation d'une telle conférence internationale de paix.

M. Chagula (Tanzanie)

Devant une telle attitude, comment devons-nous comprendre la position d'Israël? Israël recherche-t-il vraiment la paix ou n'en parle-t-il que pour la forme, comme il a fait récemment devant l'une des grandes commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'il a déclaré que sa main était toujours tendue au Moyen-Orient en un geste de paix? Devant la politique passée et présente d'Israël et ses activités au Moyen-Orient nous ne pouvons que conclure différemment.

Israël veut résoudre le problème du Moyen-Orient en imposant aux Arabes des accords séparés. Israël garde à l'esprit les Accords de Camp David, bien qu'ils soient périmés en ce qui nous concerne. Car l'insistance d'Israël à traiter avec les Arabes séparément revient à "diviser pour régner", stratégie coloniale bien connue qui ne fait que rendre le problème plus complexe.

D'autre part, les pays arabes ont fait, eux, de nombreuses concessions dans le plan de Fès de 1983 pour montrer leur volonté sincère de parvenir à un règlement pacifique de la question palestinienne et du conflit du Moyen-Orient dans son ensemble. Le Plan de Fès, considéré par l'Assemblée générale comme une contribution importante au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, repose sur des principes fondamentaux : l'inadmissibilité de l'acquisition du territoire d'un peuple par l'agression et la garantie du droit inaliénable de tous les Etats et peuples de la région à réaliser leur existence indépendante et leur développement. Le Plan de Fès est un défi lancé à Israël, qui aurait dû le relever par un un geste positif dans l'intérêt d'un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Mais Israël ne l'a pas fait jusqu'à présent.

Pour conclure, ma délégation aimerait réaffirmer les principes énoncés dans la résolution 40/168, que le Secrétaire général a lui-même cités, en particulier : premièrement, la question de Palestine est l'élément central du conflit au Moyen-Orient et une paix d'ensemble juste et durable ne peut être instaurée dans la région sans le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables; deuxièmement, il ne peut y avoir un règlement global et juste de la situation au Moyen-Orient sans la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine; troisièmement, Israël doit être condamné pour son occupation continue de territoires palestiniens et d'autres territoires, y compris Jérusalem, dont il doit

M. Chagula (Tanzanie)

se retirer immédiatement; quatrièmement, les accords stratégiques entre les Etats-Unis d'Amérique et Israël ainsi que le maintien des livraisons d'armes et de matériel modernes à Israël, ont encouragé Israël à poursuivre sa politique et ses pratiques d'agression et d'expansion et ont nui aux efforts faits pour instaurer la paix au Moyen-Orient; cinquièmement, la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud doit être condamnée; enfin, une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient doit être convoquée le plus rapidement possible.

Tous ces principes et d'autres que je n'ai pas énumérés sont aussi valables et urgents aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a un an. Nous espérons très sincèrement que les Etats Membres de l'Organisation, individuellement et collectivement, prendront sans délai toutes les mesures recommandées par l'Assemblée dans cette résolution. Ma délégation espère très sincèrement que le Conseil de sécurité prendra bientôt les mesures nécessaires à la prompte convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, que nous attendons depuis longtemps.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Si le représentant d'Israël a vraiment le désir de parvenir à la paix, il en a la possibilité. Le représentant du peuple palestinien - l'Organisation de libération de la Palestine - est présent dans cette salle. Le représentant désigné par le peuple de Palestine, l'OLP, reconnu par la communauté internationale en tant qu'observateur auprès des Nations Unies, se trouve assis sur le côté droit de cette salle.

Je mets au défi le représentant de la délégation sioniste d'approcher cette délégation. Je le mets au défi de le rencontrer pour discuter du problème. Mais je suis persuadé que le représentant d'Israël ne le fera pas. Après tout, s'il le faisait, il perdrait son poste et se verrait emprisonné en vertu d'une loi israélienne promulguée par la Knesset.

A la façon dont le représentant d'Israël réagi à ce défi, on verra si le désir de paix qu'il exprime est ou non fondé.

Il est décevant en effet que les Nations Unies, qui ont réussi à régler de nombreux problèmes dans le monde, notamment les problèmes de décolonisation au cours des quelques premières années après leur création, ne trouvent pas de solution à la situation du Moyen-Orient, bien qu'elles soient saisies annuellement de cette question depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, sans même que se profilent à l'horizon le moindre espoir, la moindre assurance que puisse

M. Al-Kawari (Qatar)

être trouvée une solution d'ensemble propre à instaurer la justice et à préserver la paix et la sécurité internationales, directement compromises par la persistance de ce problème et l'aggravation de la situation, prête à exploser telle une bombe à retardement.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance pour les efforts que font les Nations Unies pour résoudre cette question. Mais nous devons faire observer que ces efforts n'ont eu que peu de résultats, qu'ils ne sont pas de nature à favoriser une solution politique de la situation au Moyen-Orient et qu'ils ne peuvent empêcher la dangereuse dégradation de la situation, comme l'a démontré l'invasion israélienne du Liban en 1982. En fait, d'autres invasions israéliennes pourraient se produire si une solution drastique, globale et juste n'était apportée au problème du Moyen-Orient.

A cet égard, nous devons souligner la persistance et l'aggravation des pratiques israéliennes exercées contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, dans lesquels on a fermé des universités, déporté des journalistes et perpétré des actes de violence contre les Palestiniens et des actes de vandalisme contre leurs biens. On tente d'éliminer la question palestinienne en créant des colonies de peuplement, en expropriant les terres, en modifiant la structure démographique et tous les aspects de la vie dans les territoires palestiniens occupés et en encourageant les organisations terroristes israéliennes à perpétrer des actes d'agression contre la population civile pour l'amener à abandonner ses terres et à quitter ses foyers. Nous devons également souligner l'occupation continue par Israël des hauteurs du Golan, la décision illégale d'Israël de les annexer et l'occupation du Sud-Liban par l'armée israélienne et des forces fantoches. Israël continue de s'opposer à la résistance légitime libanaise et de désinformer l'opinion publique mondiale en dépeignant les mouvements de libération nationale dans le Sud-Liban et dans d'autres territoires occupés comme des terroristes se livrant à des actes de terrorisme.

M. Al-Kawari (Qatar)

L'entité israélienne, née d'une philosophie de terrorisme, est l'entité même qui a introduit le terrorisme dans notre région. Elle continue de l'employer contre le peuple palestinien et d'autres territoires arabes. Cette entité cherche à y ajouter un autre crime, à savoir la déformation de l'histoire des peuples pour justifier sa tentative de placer sur le même plan le terrorisme, que nous condamnons tous, et les mouvements de libération nationale qui sont une source de fierté pour tout peuple victime de l'occupation étrangère.

Le droit des peuples de se libérer de l'occupation étrangère, de déterminer leur avenir et d'obtenir la liberté, et d'accéder à l'indépendance est un noble idéal proclamé par la communauté internationale, et consacré clairement dans la Charte des Nations Unies. Les résolutions des Nations Unies soulignent également ce principe, notamment la Déclaration sur les principes de droit international régissant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Cette déclaration souligne, entre autres, que tout acte de résistance héroïque d'un peuple privé de son droit à l'autodétermination, de résistance héroïque, est un acte légitime et que ce peuple a le droit de recevoir toute l'aide et l'assistance possibles de l'extérieur dans sa lutte légitime. Tout cela est conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Personne ne peut nier plus longtemps que la question de Palestine est au coeur de ce que nous appelons la situation au Moyen-Orient. Le fait que ce problème n'est toujours pas résolu est la cause profonde des difficultés douloureuses que connaît la région. L'Assemblée générale, dans sa résolution 40/96 D, a réaffirmé sa conviction que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient. Elle a également réaffirmé son appui à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe à la communauté internationale pour estimer que la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, dans le cadre des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant unique et légitime du peuple palestinien, ainsi que des membres permanents du Conseil de sécurité, contribuera grandement à un règlement juste et global sur les bases de la

M. Al-Kawari (Qatar)

restitution de tous les territoires arabes occupés, y compris Al-Qods al-Sharif, la Ville sainte de Jérusalem, l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, de son droit à l'établissement de son propre Etat sur son territoire national, comme tout autre peuple du monde.

Une fois que l'Assemblée générale aura réaffirmé sa position sur la question du Moyen-Orient et les méthodes propres à parvenir à une solution pacifique, ma délégation espère que toutes les parties réagiront positivement respectant la volonté de la communauté internationale, les principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et des autres instruments internationaux qui considèrent le droit à l'autodétermination comme la pierre angulaire ainsi que l'intégration à la communauté mondiale dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Nous ne comprenons pas par quelle logique et à quelle fin le peuple palestinien, parmi tous les peuples du monde, se voit refuser ce droit.*

M. SHIKIR (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour le rapport qu'il a rédigé sur la situation au Moyen-Orient sous tous ses aspects. Le rapport du Secrétaire général reflète la situation tragique qui règne au Moyen-Orient faute de règlement pacifique juste et durable du conflit arabo-israélien.

En tant que l'un des Etats arabes affectés par cette situation, que nous suivons de très près, nous ne pouvons qu'appuyer les conclusions du rapport, à savoir que le règlement n'a pas été possible pour des raisons bien connues. Le conflit du Moyen-Orient est l'une des crises régionales les plus explosives. C'est une source de soupçons, de crainte, d'action et de réaction pour les superpuissances. Il constitue une menace majeure à la paix et la sécurité internationales.

Un bref examen du conflit arabo-israélien montrera que celui-ci prend de nouvelles dimensions année après année. Le danger de ce conflit ne fait qu'augmenter, de sorte que les souffrances subies quotidiennement des peuples palestinien et arabe pourraient déclencher de graves hostilités qui pourraient mettre en danger les peuples de toute la région, situation qui entrave les aspirations à l'indépendance, à la libération, au développement et au progrès.

* M. Dos Santos (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.

M. Shikir (Emirats arabes unis)

La nature de l'entité sioniste raciste et agressive et ses liens avec des considérations stratégiques est confirmée par les événements et se reflète dans l'occupation d'autres territoires palestiniens, des territoires syriens des hauteurs du Golan par l'invasion du Liban et les raids contre la Tunisie et Bagdad, qui sont d'éloquents témoignages du danger que représente ce régime et de l'ampleur de ses desseins.

Les actes d'agression sionistes se sont succédé, ils ont pris de nouvelles formes comme par exemple la tragédie de Sabra et Chatila, la destruction de l'infrastructure du Liban et du peuple palestinien, les actes aveugles d'agression contre les villages et les villes du Liban, les actes de provocation contre la Syrie et les troupes internationales, l'occupation d'une partie du territoire libanais sous le prétexte d'établir une zone de sécurité - tout cela n'a fait que renforcer l'affrontement qui a entraîné des actes de résistance quotidiens, des guerres menées par des intermédiaires, et un affrontement généralisé : le coeur du problème du Moyen-Orient et la question palestinienne.

Il ne peut y avoir de paix ni de stabilité au Moyen-Orient si l'on ne reconnaît le caractère central de la question palestinienne pour tout règlement du conflit. Il ne pourra être réglé que sur la base des résolutions adoptées par les Nations Unies. Israël rejette jusqu'à présent l'idée de traiter cette question, bien qu'il soit responsable de l'existence de cette question, étant donné qu'il s'est imposé par la force en Palestine et ce aux dépens du peuple palestinien.

Israël n'aurait pu imposer sa politique du fait accompli sans l'appui militaire, matériel et moral qu'il a reçu des Etats-Unis d'Amérique et de certains pays européens. Il a été révélé récemment que ces pays ont contribué à la création de la puissance nucléaire d'Israël. Grâce à ce genre d'appui, Israël est devenu la quatrième puissance militaire du monde, d'après les estimations du Centre international d'études stratégiques de Londres. Israël est également devenu le chef de ce que les journaux israéliens appellent le "cinquième monde", c'est-à-dire le monde composé des régimes sioniste et raciste. Ces derniers ont formé une alliance militaire sur des bases classiques et nucléaires, ayant pour but la capitulation des Etats arabes et africains. Cette militarisation est d'autant plus inquiétante qu'elle coïncide avec trois événements sur les plans internationaux, nationaux et internes en Israël.

M. Shikir (Emirats arabes unis)

Au niveau international, la polarisation s'est encore accentuée, comme l'indiquent la détérioration dans les relations Est-Ouest et l'échec du Sommet de Reykjavik. Au niveau régional, Israël continue d'exacerber la situation en intensifiant ses activités militaires et en continuant à annexer des territoires arabes au mépris des résolutions de l'Organisation qui lui a donné son acte de naissance en 1947.

Au niveau national en Israël, la situation suscite le pessimisme. Les tendances extrémistes gagnent du terrain. Il est tragique, non seulement pour les peuples de la région mais aussi pour tous les peuples, que le quatrième plus grand arsenal militaire du monde soit entre les mains de Shamir, ce terroriste extrémiste membre d'un parti qui demande l'annexion de la Rive occidentale du Jourdain. En 1946, le Gouvernement britannique a lancé un mandat d'arrêt contre lui pour avoir massacré des civils arabes, britanniques et juifs.

Sur la base des résolutions adoptées lors de la Conférence de Fès de septembre 1982 et convaincu que le problème du Moyen-Orient doit être résolu par des moyens pacifiques, mon pays a appuyé la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale demandant la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, seul cadre approprié pour parvenir à un règlement pacifique, juste et durable, comprenant le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés et la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, avant tout de son droit de retourner dans ses foyers et de créer un Etat indépendant souverain sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Israël continue de rejeter totalement la convocation de cette conférence. Il rejette l'opinion unanime de la communauté internationale. Il rejette les droits du peuple palestinien. Il rejette la demande qui lui est faite de se retirer des territoires arabes occupés et de renoncer à établir des colonies de peuplement. Il poursuit inlassablement une politique d'expulsion et de torture des Arabes et de confiscation de leurs terres et continue son escalade militaire.

Le prétexte de la sécurité constamment invoqué par Israël est une notion très élastique qui tend à s'élargir plutôt qu'à rétrécir. Au nom de la sécurité, Israël a chassé le peuple palestinien; au nom de la sécurité, il a occupé la Rive occidentale et d'autres territoires arabes; au nom de la sécurité, il a détruit le réacteur nucléaire iraquien; au nom de la sécurité, il a massacré plus de

M. Shikir (Emirats arabes unis)

30 000 Libanais et Palestiniens en 1982. Au nom de la sécurité, Israël a occupé certaines parties du Liban, a lancé des attaques aériennes contre la Tunisie et a violé l'espace aérien arabe. Au nom de la sécurité, Israël détourne des avions civils et saisit des navires marchands neutres dans les eaux internationales. Il enlève des civils libanais et palestiniens et rejette toute initiative de paix. Au nom de la sécurité, il ferme les universités, les écoles et les hôpitaux dans les territoires occupés et détruit leur économie. S'il continue à bénéficier d'une assistance de l'extérieur, Israël finira, au nom de la sécurité, par bombarder toutes les écoles arabes parce que, conformément à cette logique bizarre, leurs étudiants menacent la sécurité d'Israël, et par détruire toutes les installations arabes sous prétexte qu'elles représentent un danger pour l'"agneau mystique" sioniste. Cette faible excuse est tout à fait indéfendable. En fait, Israël convoite les territoires arabes. Il souhaite assimiler d'autres territoires arabes après les avoir dépeuplés.

La liberté, la souveraineté, l'indépendance et le recul de l'impérialisme sont autant de lumières qui éclairent l'époque nouvelle où nous vivons. L'augmentation du nombre des membres de cette assemblée, qui est passé de 51 à l'origine à 159 à l'heure actuelle, en est la preuve. Cette représentation plus équilibrée a été possible grâce à la libération du joug de l'impérialisme. Cependant notre communauté internationale souffre encore aujourd'hui de certains vestiges de l'impérialisme, et avant tout des régimes identiques d'Israël et de l'apartheid.

Les partisans d'Israël appuient son expansion et son avidité impérialiste flagrante ou dissimulée. Ceci va manifestement à l'encontre des progrès réalisés au nom de la liberté et de l'émancipation des chaînes du colonialisme. Le passé d'Israël montre qu'il ne repose que sur la force militaire et qu'il ne veut traiter avec les autres que par la force brutale et impitoyable, comme d'autres bandes qui ont été exterminées par les mouvements de libération et d'indépendance. Aussi longtemps que l'équilibre militaire penchera en faveur d'Israël, il poursuivra sa politique hégémoniste d'expulsion et d'expansion. Les peuples de la région, et parmi eux surtout le peuple palestinien, ont rejeté toutes les tentatives faites pour les obliger à capituler et à perdre leur identité. Le peuple de Palestine continue d'avancer dans la voie de la liberté et de la souveraineté, soutenu par les résolutions de cette assemblée.

M. Shikir (Emirats arabes unis)

L'histoire nous montre que l'équilibre des forces peut changer. Les dirigeants d'Israël, plus que tous autres, devraient en être conscients car, lorsqu'ils pénètrent dans le territoire palestinien et s'efforcent d'en altérer le caractère arabe, ils y trouvent les ossements d'empereurs en la présence desquels des gens comme Sharon, Begin et Shamir ne sont que des nains, et les ruines d'empires immensément plus puissants que celui d'Israël.

M. WIRYONO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Malgré les efforts inlassables déployés par la communauté internationale depuis 40 ans afin de parvenir à une solution juste et durable du conflit arabo-israélien, la paix continue d'échapper à la région depuis longtemps déchirée du Moyen-Orient. Pire encore, dans l'impasse actuelle, il n'existe même pas un processus de négociation généralement acceptable en vue d'un règlement, sans parler d'une amorce de solution.

Depuis leur création, les Nations Unies n'ont cessé d'être saisies de la crise du Moyen-Orient dans toute sa complexité. Elles ont joué un rôle indispensable dans la formulation des éléments essentiels d'un règlement d'ensemble et dans la limitation de la portée et de l'intensité du conflit. En facilitant la conclusion d'accords d'armistice et en les supervisant, en envoyant des troupes chargées du maintien de la paix, en accordant un secours humanitaire et autre et par toute une série d'autres programmes et activités, l'Organisation a démontré son utilité dans la prévention d'une conflagration plus large et dans l'allègement des souffrances de la population. L'absence continue de progrès dignes de ce nom vers une solution durable ne saurait donc en aucun cas être attribuée à l'Organisation. C'est une réalité inévitable : les Nations Unies ne sauraient faire que ce que leurs instances compétentes souhaitent qu'elles fassent et ne sauraient y parvenir avec succès que si leurs Membres le souhaitent vraiment.

Si les résolutions des Nations Unies relatives au Moyen-Orient restent sans application, cela ne signifie pas du tout que le conflit est passé à l'arrière-plan ou que les résolutions elles-mêmes ont perdu leur pertinence. Au contraire, les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité gardent toute leur validité, car elles représentent le seul moyen raisonnable de parvenir à une paix juste et durable dans la région.

M. Wiryono (Indonésie)

La mise en oeuvre de ces résolutions s'est toujours heurtée à l'intransigeance arrogante d'Israël. Encouragé par l'appui quasi inconditionnel de ses alliés et protecteurs traditionnels, Israël a foulé aux pieds les principes de base de l'Organisation et les normes fondamentales du droit international et du comportement civilisé.

Comme l'ont démontré une fois de plus les événements de l'année écoulée, Israël persiste à vouloir imposer par la force des armes ses desseins agressifs et expansionnistes, au mépris complet de la condamnation mondiale. Il s'obstine à se retrancher dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris le Golan et la Ville sainte d'Al-Qods. Il persiste dans sa politique de main de fer de répression brutale et de terrorisme vis-à-vis de la population des territoires occupés et dans ses pratiques inhumaines d'arrestations massives, de torture, d'expulsions, de dépossession et de saisies. Cette politique et ces pratiques ont suscité une colère et un désespoir amers dans la population palestinienne et, bien entendu, dans toute la nation arabe; elles ont déclenché une spirale de violence et de contre-violence, de répression et de résistance armée qui représente une menace constante à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Cela n'est nulle part plus manifeste que dans les troubles et les déchirements constants qui ravagent le Liban. Quatre ans après son invasion massive, Israël continue d'occuper la partie méridionale de ce pays déchiré par les dissensions, au mépris total de la décision du Conseil de sécurité lui demandant de se retirer sur les frontières internationales reconnues. Il est également clair qu'Israël entend perpétuer son emprise militaire sur le Sud-Liban en utilisant des forces locales illégitimes qu'il contrôle entièrement.

Israël a cherché à justifier ses violations continues de la souveraineté et de l'intégrité territoriales du Liban en faisant valoir la nécessité d'une prétendue zone de sécurité dans la région frontalière. Or, même cette position tout à fait insoutenable et totalement inacceptable a été démasquée : il ne s'agit que d'un prétexte pour utiliser cette zone comme tremplin pour des attaques impudentes à l'intérieur du Liban et comme une base pour ses bandes de soldats en maraude, qui assiègent des villages et des villes et commettent des assassinats, harcèlent et détiennent des civils libanais innocents et des réfugiés palestiniens. Il n'y a aucun doute que le dessein ultime d'Israël concernant le Liban est le partage de facto du pays et l'annexion de sa partie méridionale.

M. Wiryono (Indonésie)

Une autre dimension dangereuse de cette occupation illégale est son incidence sur le fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans l'exercice des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité. A cet égard, l'Indonésie partage entièrement l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général dans son rapport d'octobre dernier sur la FINUL, où il dit que, dans ces conditions, il est devenu impossible à la FINUL d'empêcher que sa zone de déploiement serve à des activités hostiles, avec tous les dangers qui en découlent pour le personnel de la Force, comme cela a été si tragiquement démontré dernièrement. Nous partageons pleinement l'avis que la situation de la FINUL deviendra intolérable à moins de progrès rapides dans l'application des résolutions 425 (1978), 508 (1982), 509 (1982) et 586 (1986) du Conseil de sécurité.

La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban doivent être rétablies. L'autorité légale du Gouvernement libanais et l'efficacité de l'armée libanaise doivent être soutenues. Tous les actes unilatéraux d'Israël doivent cesser, et la FINUL doit être à même d'accomplir son mandat.

Alors que la tragédie au Liban a fait de ce pays une des grandes victimes du conflit au Moyen-Orient, le sort du peuple palestinien, qui va empirant, continue d'inquiéter vivement la communauté internationale. L'usurpation quasi permanente des droits nationaux fondamentaux et le déni persistant des droits de l'homme élémentaires de tout un peuple, dont la majorité vit sous l'occupation étrangère ou en exil, est inacceptable pour l'Indonésie. Le problème palestinien reste au cœur de la crise prolongée du Moyen-Orient, qui réclame une solution urgente. Dans sa déclaration d'hier sur la question de Palestine, mon gouvernement avait déjà énoncé la position indonésienne sur les éléments fondamentaux d'un règlement juste et son appui à la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Néanmoins, il y a lieu de répéter que toute solution qui ne tiendrait pas compte des droits et aspirations du peuple palestinien ne contribuerait pas à une paix juste et durable; aucun processus de négociation ne saurait non plus démarrer sans la participation de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les parties intéressées.

Aujourd'hui plus que jamais, il existe un large consensus sur les éléments clefs d'une solution politique pacifique du conflit du Moyen-Orient en général et

M. Wiryono (Indonésie)

de la question de Palestine en particulier. Il n'est guère contestable que le meilleur moyen de régler l'ensemble complexe de questions du Moyen-Orient soit une Conférence internationale sur la paix. Une telle conférence offre le seul cadre réaliste et global de dialogue et de négociation pour obtenir le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de retour et le droit d'établir leur propre Etat souverain indépendant en Palestine. Manifestement, la voie d'une conférence sur la paix est semée de difficultés et d'incertitudes. Cela ne doit cependant pas nous dissuader d'entreprendre le processus de négociation dans un but précis et de manière pratique. A cette fin, ma délégation appuie l'idée de créer au sein du Conseil de sécurité un comité préparatoire où siègeraient tous les membres permanents du Conseil. Dans le passé, trop d'occasions ont été perdues de progresser vers la paix et d'échapper au cercle vicieux des hostilités et de la guerre.

A ce stade crucial pour l'avenir du Moyen-Orient, il est plus que jamais nécessaire de redoubler d'efforts pour maintenir l'élan et éliminer les derniers obstacles qui font obstruction à la paix. La nation arabe, y compris les Palestiniens, a manifesté son appui à un règlement négocié dans le cadre général d'une Conférence internationale sur la paix. Il est impérieux qu'Israël finisse par se rendre compte que la situation ne peut plus souffrir de délais supplémentaires. Le seul choix possible à faire peser dans la balance toute l'autorité des Nations Unies et les mécanismes du Conseil de sécurité pour mettre en marche le processus de négociations authentiques aboutissant à un règlement global, juste et pacifique au Moyen-Orient.

M. GARAVITO HERNANDEZ (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Il a été dit devant cette Assemblée que le principal problème au Moyen-Orient est la question de la Palestine. Il ne s'agit pas de décrire le conflit en termes d'ampleur, mais de comprendre que la lutte porte, d'une part, l'espoir et le désir d'une des parties d'avoir un pays libre et administré d'une manière autonome et, d'autre part, sur la présence et le désir de l'autre partie de rester dans des territoires qui, bien que les Nations Unies aient déclaré qu'ils revenaient de droit au peuple palestinien, ne possède pas l'intégrité territoriale et souveraine.

M. Garavito Hernandez (Colombie)

Chaque orateur qui passe à la tribune propose une solution, solution qui, de temps immémoriaux, n'a jamais été facile. Pendant des siècles, la Palestine a été l'épicentre et la terre promise de religions monothéistes. En tant que chrétiens, lorsque nous lisons l'Ancien Testament et que nous voyons des noms comme la Judée, la Samarie, Jérusalem ou Bethléem, il nous semble que nous arrivons presque en terrain connu. Si nous parcourons l'histoire romaine, nous nous rendons compte que la province de Judée allait du Sinaï jusqu'au Nord, en Galilée, car dans un premier temps, la Palestine a désigné un territoire qui n'était pas très bien délimité; dans un deuxième temps, la Palestine a désigné les environs du lac de Tibériade; dans un troisième temps, il s'est agi de la région désertique du Néguev. On dit que le nom "Palestine" vient du mot "Philistine", terre des Philistins. Différents peuples sont venus dans cette région, tels les Arabes et les Abbassides, et sont apparus différents groupes culturels qui, comme cela arrive en pareil cas, se sont regroupés en petites communautés comme l'ont fait les chrétiens, les druides, les maronites, les sunites, les juifs, les chiites; mais au fond, ceux qui sont nés sur cette terre se sentent en droit de revendiquer le droit de vivre en paix là où ils sont nés. Ce n'est un secret pour personne : les Palestiniens d'origine arabe et les Juifs nés dans la région de Palestine ont vécu ensemble pendant des siècles; ils ont fait ensemble la culture de cette région. On dit que les uns ont employé l'alphabet des autres et qu'ils ont notamment enseigné au monde les schémas religieux dont s'inspire la culture de l'hémisphère occidental.

Nous serions trop longs si nous entrions dans le détail de l'histoire et les tenants et aboutissants de l'avenir de l'Etat d'Israël et de la Palestine puisque nous finirions par déformer les faits et la vérité, chacun voyant l'histoire par un bout de la loupe. Mais le problème palestinien n'est plus seulement celui du Moyen-Orient. Il conviendrait de se demander à l'intérieur de quelles frontières on pourrait définir le conflit du Moyen-Orient car ce qui, en 1948, semblait se circonscrire à la guerre israélienne entre quelques-uns des peuples voisins recèle aujourd'hui des éléments de plus grande portée sur le plan géographique et nous voyons que la région est composée d'un plus grand nombre de parties. Certaines vivent intensément un conflit permanent; certains nouveaux éléments dans la région font craindre pour la stabilité politique non seulement des Etats intéressés mais de la paix mondiale; il y a des facteurs lourds de fanatisme religieux

M. Garavito Hernandez (Colombie)

et de nationalisme exacerbé et on peut citer à ce propos ce que disent certains : "Le patriotisme est l'amour de sa patrie et le nationalisme la haine de la patrie des autres"; il y a des éléments économiques, lorsqu'une île, une borne ou une simple coutume permettent d'établir une démarcation géographique, qui permettent d'augmenter la zone d'exploitation pétrolière afin de renforcer les balances commerciales respectives.

Tout ceci est enveloppé et ne servira qu'à "augmenter l'audience", comme le disait le poète colombien Jorge Zalamea dans le fameux vers du "Rêve des escaliers", lorsqu'il a vu comment la misère humaine montait les escaliers du Gange conduisant à Bénarès. Le Moyen-Orient est synonyme aujourd'hui de nombreux conflits, de nombreuses cultures, de nombreuses espérances. Il commence peut-être à Alger pour se terminer en Iran. Plus de la moitié de la capacité de production du monde pétrolier se trouve là. Près de 200 millions d'âmes y vivent, qui font partie du tiers monde et, en tant que citoyens de cette fin du XXe siècle, espèrent que le monde civilisé, quelle qu'en soit l'idéologie, les sortira de la prostration, de l'ignorance et de la pauvreté, conditions dans lesquelles vivent les plus faibles.

Nous ne voyons pas pourquoi nous perdrons la raison et ne pourrions trouver les moyens d'une coexistence pacifique afin de faire bénéficier les peuples du tiers monde des excédents économiques des nations qui ont le bonheur et le privilège d'avoir reçu le pétrole comme don de la nature. Certaines nations, comme les Arabes, nous sont liées par le sang et nous avons hérité d'elles l'amour des arts et l'esprit de recherche. Nous devons également recevoir la technologie et le sens de l'organisation du peuple israélien travailleur qu'à l'avenir, le Liban ne figure plus au programme habituel de la télévision des nouvelles générations où l'on ne voit que destruction, misère et pleurs. Donnons à l'ONU les moyens dont elle a besoin pour être véritablement un organisme qui apporte à brève échéance la paix à l'humanité, avant que n'explose cette poudrière sur laquelle nous sommes assis.

Si nous voulons vraiment que règne la concorde et pas seulement au Moyen-Orient, nous devons comprendre que la paix ne sera maintenue que si on respecte le droit des peuples voisins. Les communautés impliquées dans les conflits doivent comprendre et accepter que sur l'échiquier international, les pays

M. Garavito Hernandez (Colombie)

pauvres et culturellement faibles servent de pions dans des conflits dont la solution doit être recherchée dans les origines et non dans les objectifs.

Il serait bon de poser aux gouvernements qui sont à l'origine des conflits des questions sur les raisons qui ont amené leurs peuples sur le sentier de guerres fratricides où ils servent de cobayes car, comme le sait l'Assemblée, l'emploi d'armes chimiques a été présenté comme la preuve de l'évolution scientifique de l'homme, en mettant les peuples en conflit, semant la mort et laissant pour héritage la désolation, les orphelins et le désespoir. Quelle responsabilité incombe à ceux qui ne permettent pas que les enfants deviennent des hommes et les femmes des mères, parce que, là encore, la mort les a fauchés prématurément! Il ne s'agit pas ici d'ignorer l'un quelconque des pays dans la région. Il s'agit de les implorer, de demander aux parties au conflit, au nom des peuples libres et pacifiques du monde, de trouver une solution à leurs problèmes; que cessent les conflits belliqueux entre l'Iran et l'Iraq; que les Palestiniens aient le droit d'avoir une patrie, que l'on condamne le terrorisme. Henry Kissinger avait raison de dire à propos de ce problème si aigu : "Sans l'Egypte, on ne peut pas faire la guerre, mais sans la Syrie, on ne peut pas faire la paix". En effet, grâce à la bonne volonté de ces deux grands pays, on peut atteindre cet objectif.

Essayons d'élever le niveau de vie de ceux qui vivent dans les zones de conflit; permettons-leur de vivre et respectons le droit sacré à l'existence de l'homme, consacré dans toutes les religions du monde, dont la nôtre, en tant que droit divin pour que la paix règne sur la Terre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 32/37 (XXIX) du 22 novembre 1974, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Alors que la communauté internationale a réellement besoin de traiter de la situation toujours plus grave qui sévit au Moyen-Orient, elle a dû avoir bien mauvaise conscience ce matin lorsque lecture lui a été donnée du message du Président du plus haut Comité islamique à Jérusalem, le Cheik Saad Al-Din Alamy. Ce message et sa teneur ont dû faire saigner plus d'un coeur.

Nous croyons comprendre que les membres du Conseil de sécurité ont exprimé lors de leurs consultations de ce matin leur stupéfaction et leur indignation, mais la situation qui règne à Jérusalem symbolise celle qui règne au Moyen-Orient. La Puissance occupante, Israël, que ce soit ouvertement, directement ou secrètement et par l'intermédiaire de certains éléments, provoque la violence et l'effusion de sang. Ces mêmes éléments, dénoncés publiquement par la Puissance occupante mais qu'en fait elle protège et arme, persistent dans leurs pratiques racistes et leurs actes de terrorisme commandités par un Etat Membre qui siège à l'Assemblée.

Le Secrétaire général exprime son inquiétude dans son rapport, dans lequel il nous dit :

"La situation dans la région demeure extrêmement instable." (A/41/768, par. 34)
Il essaie, à juste titre, de nous rappeler que :

"Le sort du peuple palestinien qui, en majorité, vit maintenant sous occupation ou en exil, demeure une cause de vive préoccupation internationale." (Ibid.)

Pour nous, peuple palestinien, la question est une question de survie et notre lutte légitime vise à instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient où la paix et un règlement pacifique du conflit israélo-arabe ne sont plus inaccessibles, mais se révèlent être un objectif tangible et concret. Nous partageons pleinement les observations du Secrétaire général selon lesquelles :

"Si l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix persiste, on risque fort de voir des hostilités graves éclater dans le secteur, comme cela s'est produit plusieurs fois par le passé." (Ibid.)

Je souligne les termes "plusieurs fois dans le passé" car, pendant 40 ans, nous avons eu trop d'hostilités graves. Le Secrétaire général déclare que ses contacts

M. Terzi (OLP)

et ses efforts ont montré que les difficultés auxquelles se heurtait la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient demeuraient les mêmes.

L'Organisation de libération de la Palestine a fait connaître clairement sa position en 1974 à l'Assemblée générale, lorsque le Président du Comité exécutif, Yasser Arafat, a proclamé ici même qu'il venait avec un rameau d'olivier, symbole de la paix, et lorsqu'il a demandé à l'Assemblée de l'aider, et d'aider le peuple palestinien, au nom duquel il prenait la parole, à ne pas lâcher le rameau d'olivier. L'OLP a pleinement appuyé l'appel lancé par cette assemblée dans ses résolutions 33/75 (XXX) et 301 (XXX) de décembre 1975 demandant de convoquer à nouveau la conférence de paix sur le Moyen-Orient et d'inviter l'OLP à y participer sur un pied d'égalité. En 1977, l'OLP est la seule partie au conflit - le peuple palestinien est, comme nous le savons, la principale partie - qui s'est félicitée de la déclaration Gromyko-Vance du 1er octobre 1977. Malheureusement le Gouvernement américain est immédiatement revenu sur son engagement, et la conférence de paix de Genève n'a pas vu le jour.

Depuis 1978, la situation est devenue plus explosive et plus alarmante, et Israël a persisté dans sa politique d'expansionnisme et d'annexion. Les troupes d'occupation israéliennes contrôlent encore une partie importante du Liban, ainsi qu'une partie importante de la Syrie et toute la Palestine. Israël refuse d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qu'il s'agisse de la résolution 425 (1978), 497 (1981), 509 (1982) ou d'autres encore.

On parle beaucoup de mettre au point un processus de paix fondé sur les principes de la Charte et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qu'il s'agisse de celles adoptées par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité. L'OLP a réaffirmé à maintes reprises qu'elle respectait ces principes et les résolutions pertinentes. Mais nous ne serons jamais sélectifs et ne feront jamais les difficiles en ce qui concerne ces résolutions. En quoi la résolution 242 (1967) est-elle différente et pourquoi est-elle si populaire? Il convient de la respecter aussi scrupuleusement que les autres résolutions : 465 (1980), 471 (1980), 478 (1980), 497 (1981), etc. -, que toutes les résolutions. Comment peut-on encore insister sur l'adhésion à la seule résolution 242 (1967)? Est-ce un chiffre magique? Le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé

M. Terzi (OLP)

à cette tribune que la résolution 242 (1967) n'abordait pas la dimension politique du problème palestinien. Cependant, il continue de dire que la question de la Palestine est au coeur du conflit israélo-arabe. On serait en droit de s'attendre à un peu de logique et de bon sens de la part de ceux qui s'en tiennent à la résolution 242 (1967).

En outre, la résolution 242 (1967) ou toute autre résolution du Conseil de sécurité supplante-t-elle les principes de la Charte, au premier plan desquels se trouve le droit des peuples à l'autodétermination? Où apparaît ce principe du droit à l'autodétermination des peuples, dans ce cas du peuple palestinien, dans la résolution 242 (1967)? La résolution 242 (1967), comme nous le savons tous, a été adoptée par le Conseil de sécurité pour faire face à une situation particulière, à un événement imprévu : la guerre de 1967. Elle n'a jamais prétendu être la seule base exclusive d'un processus global de paix.

La nécessité d'une paix globale est devenue très claire et très urgente, notamment après la deuxième invasion du Liban par Israël en 1982. L'objectif déclaré était la destruction de l'infrastructure de l'OLP et l'élimination - et j'insiste sur le terme élimination - des éléments armés palestiniens. Ce terme d'élimination a été employé clairement et délibérément par le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité, comme si la notion d'élimination d'êtres humains, inhérente à la mentalité nazie avait gagné certains esprits au sein du Gouvernement américain. Il est clair maintenant que l'élimination, non seulement des éléments armés mais de tous les Palestiniens, semble être l'objectif.

Ce matin même, le 25 novembre, les camps de réfugiés de Palestine à Beyrouth et dans le Sud-Liban, autour de Sidon et de Tyre, ont été encore attaqués par les tirs de mortiers, l'artillerie, les véhicules blindés et par les chars, de certains éléments sur le territoire libanais, dont le but est de poursuivre ce qu'Israël a commencé et n'a pas réussi à mener à bien. Notre peuple n'a pas l'intention de demeurer une cible passive à la portée de tous. Et malgré toutes les tentatives criminelles faites pour éliminer notre peuple, l'OLP continuera de tendre le rameau d'olivier.

M. Terzi (OLP)

Au Sommet arabe qui s'est tenu à Fès, Maroc, en 1982, l'OLP a apporté une contribution substantielle au plan arabe de paix. Nous croyons - et nous savons - que la survie, le développement de notre peuple, le bonheur de notre peuple et de tous les peuples de la région dépendent largement du rétablissement de la paix et de la stabilité. Mais la paix ne saurait être instaurée au prix de l'élimination de notre peuple. Nous ne le permettrons pas.

Les Nations Unies ont organisé une conférence internationale sur la question de Palestine en été 1983. Le Président Arafat, afin d'aider à trouver un mécanisme de processus de paix, a demandé la convocation d'une conférence internationale de la paix. La Déclaration de Genève sur la question de Palestine a été entérinée par l'Assemblée générale par 124 voix. L'Assemblée a adopté ce schéma et a demandé au Secrétaire général de prendre, en consultation avec le Conseil de sécurité, les mesures nécessaires pour la convocation d'une conférence de paix. Malheureusement, les efforts du Secrétaire général ont tourné court en raison de l'attitude négative d'un membre permanent du Conseil de sécurité, à savoir le Gouvernement des Etats-Unis.

Ainsi, les efforts du Secrétaire général et les espoirs des membres de l'Assemblée générale ont été réduits à néant par le Gouvernement des Etats-Unis qui a fait obstacle à toute initiative concernant la préparation de la Conférence. Cette attitude des Etats-Unis reflète leur politique d'opposition à tout processus de paix au Moyen-Orient - et peut-être même d'opposition à la paix globale. Après tout, nous avons tous en mémoire la déclaration du Président des Etats-Unis qui, de cette tribune même, a énuméré les foyers de tension : le Moyen-Orient s'en trouvait mystérieusement exclu. Pensait-il que le Moyen-Orient est une région si pacifique? Ou a-t-il été mal informé comme cela a été le cas récemment? Il semble être très souvent mal informé.

D'ailleurs, son gouvernement ne fournit-il pas des armes d'un montant de plusieurs milliards de dollars à Israël pour qu'il puisse maintenir sa politique militaire aventuriste au moyen d'une expansion rampante et de l'annexion de territoires arabes et palestiniens? N'est-ce pas l'appui obtenu des Etats-Unis qui permet aux judéo-nazis de Tel-Aviv de rechercher un nouveau lebensraum et une nouvelle forme d'Anschluss? L'accord de coopération stratégique signé le 30 novembre 1981 entre les Etats-Unis et Israël par les bouchers de Sabra et

M. Terzi (OLP)

Chatila, le criminel de guerre Sharon et le Secrétaire à la défense Weinberger ne visait-il pas à attiser le foyer de guerre et à maintenir l'effusion de sang versé par un peuple innocent? Cet accord de coopération n'était-il pas destiné à couvrir, par la vente illégale d'armes mortelles, l'envoi de fonds aux contras du Nicaragua? N'a-t-il pas servi de couverture à la vente d'avions israéliens aux Etats d'Amérique centrale et n'a-t-il pas permis la construction d'avions Kfir, avec la bénédiction du Département du trésor américain qui est revenu sur son opposition de financer le marché? Les avions Kfir, comme on le sait, sont équipés de matériel américain et ne sont donc pas de conception israélienne; la carlingue semble être fabriquée en Israël aux seules fins d'aider l'économie israélienne.

Le Secrétaire général se dit encouragé par le fait que

"l'idée d'une telle conférence semble gagner du terrain et plusieurs propositions de procédure ont été faites lors de contacts bilatéraux entre des parties dans la région et d'autres parties qui s'intéressent au règlement de ce conflit de longue date." (A/43/768, par. 37)

Nous partageons totalement cet optimisme. Il faut rappeler qu'au Sommet extraordinaire des chefs d'Etats arabes, tenu à Casablanca, en 1985, l'Organisation de libération de la Palestine et le Royaume hachémite de Jordanie ont présenté un plan d'action commun pour faciliter la mise en oeuvre d'un plan de paix arabe. A la suite de ce sommet, de nombreux contacts ont eu lieu. C'est alors que le véritable obstacle à la paix s'est fait jour; il s'est fait jour au sein du Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Le 5 juin 1986, Lee Hamilton, Président du Sous-Comité de la chambre des représentants pour les affaires de l'Europe et du Moyen-Orient, a publié dans le Congressional Record sa correspondance avec le Département d'Etat concernant la position des Etats-Unis sur les propositions de l'Organisation de libération de la Palestine en vue de trouver une formule juridique permettant la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Parmi les réponses qu'il a reçues du Département d'Etat, on peut lire notamment :

"Le chapitre intitulé 'steps' souligne les mesures qui permettraient à l'OLP d'accepter, sous condition, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en contrepartie d'une reconnaissance de l'autodétermination palestinienne. Le terme 'autodétermination' signifie, dans le contexte du

Moyen-Orient, la création d'un Etat palestinien. Les Etats-Unis ne peuvent appuyer la création d'un Etat palestinien indépendant. Une telle référence n'est pas comptable avec la politique des Etats-Unis."

A l'évidence, la référence à l'autodétermination palestinienne va à l'encontre de la politique des Etats-Unis et, par conséquent, les Etats-Unis non seulement ne souhaitent pas reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination mais s'y opposent. Comment la paix pourrait-elle être instaurée alors même qu'un Etat membre permanent du Conseil de sécurité refuse ce droit inaliénable? Refuser ce droit équivaut à refuser la paix, et le Gouvernement des Etats-Unis devrait être tenu pour responsable de la situation explosive au Moyen-Orient.

Nous voulons exprimer ici notre reconnaissance à l'archevêque de New York, Son Eminence le cardinal O'Connor. Après s'être rendu dans la région, il a affirmé que la situation demeurerait explosive aussi longtemps que le peuple palestinien n'aura pas regagné sa patrie car, a-t-il dit, la patrie est le bien le plus précieux. Tant que l'on refusera au peuple le droit de retourner dans ses foyers, la paix ne pourra régner.

Le Secrétaire général nous surprend lorsqu'il déclare qu'il n'a pas été possible de déterminer "comment les intérêts et les droits du peuple palestinien devraient être représentés" (A/41/768, par.37). Je voudrais rappeler au Secrétaire général que la résolution 3210 (XXIX) du 14 octobre 1974 de l'Assemblée générale, a invité l'Organisation de libération de la Palestine, représentant du peuple palestinien et principale partie au conflit, à venir dans cette salle même. C'est pourquoi nous sommes ici.

En outre, le Sommet arabe tenu à Rabat en 1974 reconnaissait l'OLP comme seul représentant légitime du peuple palestinien. Mais, plus importante et plus révélatrice encore est la position des Palestiniens eux-mêmes dans un référendum organisé récemment dans les territoires palestiniens occupés par les Israéliens : plus de 90 % des participants ont affirmé que l'OLP était leur seul représentant légitime. Ni le Secrétaire général, ni quiconque ne devrait donc avoir de doute quant à la représentation du peuple palestinien.

M. Terzi (OLP)

Dans ce processus de paix, alors que l'Organisation de libération de la Palestine, par l'intermédiaire de notre conseil national, autorité suprême de notre organisation, nous autorise à tendre une main amicale aux citoyens israéliens qui aspirent à la paix, la Knesset israélienne promulgue une loi raciste qui condamne les citoyens israéliens épris de paix et leur inflige une peine de trois années d'emprisonnement. Le processus de paix est sabordé par Israël. La paix n'est pas insaisissable. On y fait obstacle, mais les Palestiniens, par l'intermédiaire de leur seul représentant légitime, continueront d'oeuvrer à une paix juste et durable.

Comment un Palestinien peut-il envisager la paix en présence de forces d'occupation sur son territoire? Le retrait total et inconditionnel des forces d'occupation est la condition préalable à la paix - une condition sine qua non.

Enfin, l'Assemblée générale a fait sien l'appel lancé en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient. Répondons tous positivement à cet appel. La création d'un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité est une démarche constructive en ce sens. Nous demandons à la communauté internationale, et notamment aux membres permanents du Conseil de sécurité, de permettre que règne la paix.

Faites que règne la paix. Quarante années de tragédies pour le peuple palestinien et les peuples de la région, c'est vraiment trop long. Cela doit nous inciter à envisager un processus de paix et à réaliser une paix juste et globale. Faites donc que règne la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Qu'il me soit permis de rappeler aux membres que, conformément à la décision 43/401 de l'Assemblée générale, les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse doivent se limiter à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent les faire de leur place.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Le représentant sioniste a pris la parole cet après-midi et a parlé de mon pays. Puisqu'il se fait tard, et pour respecter la veille de Thanksgiving, je ne vais pas répondre à ce représentant ce soir, mais je me réserve le droit d'exercer mon droit de réponse vendredi.

La séance est levée à 20 h 15.